

Royaume du Maroc



HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

Les résidents étrangers au Maroc

*PROFIL DÉMOGRAPHIQUE
ET SOCIO-ÉCONOMIQUE*

Série thématique

Royaume du Maroc



HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

Les résidents étrangers au Maroc

***PROFIL DÉMOGRAPHIQUE
ET SOCIO-ÉCONOMIQUE***

Série thématique

Direction de la Statistique
Rue Mohamed Belhassan El Ouazzani Haut-Agdal
B.P 178-10 001 Rabat - Maroc
Tél : 037.77.39.65 • Fax : 037. 77.32.17
<http://www.hcp.ma>
E-mail : statguichet@statistic.gov.ma

Dépôt légal : 2009 / 0893
ISBN : 978 - 9981 - 20 - 234 - 7

Impression Editions OKAD
2009

Table des matières

Liste des tableaux.....	5
Liste des figures	7
Avant propos	9
Vue d'ensemble.....	11
Chapitre 1. Dynamique démographique et répartition spatiale	13
1. Tendance de l'effectif global.....	15
2. Evolution et répartition géographique par région	17
3. Evolution de la structure selon les provinces/préfectures.....	18
4. Structure des étrangers selon la nationalité.....	20
Chapitre 2. Caractéristiques démographiques de la population étrangère.....	29
1. Structure par âge et sexe	31
2. Statut matrimonial et âge au premier mariage	36
3. Intensité et calendrier de la fécondité	41
Chapitre 3. Analyse du profil socioculturel de la population étrangère.....	43
1. Aptitude à lire et à écrire.....	45
2. Scolarisation des enfants.....	47
3. Niveau d'instruction et diplôme obtenu.....	48
Chapitre 4. Activité, emploi et chômage de la population étrangère ...	51
1.Type et niveau d'activité.....	53
2.Niveau et caractéristiques du chômage.....	56
3.Traits saillants de l'emploi.....	57
Chapitre 5. Profil des ménages et conditions d'habitation	63
1.Typologie et caractéristiques des ménages	65
2. Conditions d'habitation.....	70
Tableaux statistiques	75

Liste des tableaux

Dynamique démographique et répartition spatiale

Tableau 1.1 : Tendance de l'effectif des étrangers, entre 1994 et 2004 selon la région	17
Tableau 1.2 : Interceptions des migrants clandestins entre 2000 et 2005.....	22

Caractéristiques démographiques de la population étrangère

Tableau 2.1 : Structure par sexe et groupe d'âges, des étrangers au niveau national	31
Tableau 2.2 : Répartition (en %) de la population étrangère âgée de 15 ans et plus selon le type de ménage, l'état matrimonial et le sexe.	36
Tableau 2.3 : Répartition (en %) de la population étrangère âgée de 15 ans et plus selon l'état matrimonial, le sexe et le groupe de nationalité.	38
Tableau 2.4 : Age moyen au premier mariage (en années) par sexe chez les étrangers et les nationaux, selon le sexe et le milieu de résidence.....	40
Tableau 2.5 : Taux (en ‰) et indice synthétique de fécondité selon le milieu de résidence et le type de ménage.....	41

Analyse du profil socioculturel de la population étrangère

Tableau 3.1 : Taux d'analphabétisme (en %) des étrangers au niveau national selon le sexe et le milieu de résidence.	45
Tableau 3.2 : Taux de scolarisation (en %) des enfants selon la nationalité, le sexe et le milieu de résidence.....	48
Tableau 3.3 : Répartition (en %) de la population non scolarisée selon le niveau d'étude et la nationalité.....	49
Tableau 3.4 : Les diplômés selon le niveau de diplôme, la nationalité et le sexe.....	49

Activité, emploi et chômage de la population étrangère

Tableau 4.1 : Taux brut d'activité (en %) selon le sexe, la nationalité et le milieu de résidence.....	53
Tableau 4.2 : Taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus selon le sexe et le groupe de nationalités	55
Tableau 4.3 : Structure (en %) des actifs selon la situation dans la profession, la nationalité et le milieu de résidence. .	58
Tableau 4.4 : Répartition (en %) de la population active étrangère selon la situation dans la profession et le groupe de nationalités.	59

Profil des ménages et conditions d'habitation

Tableau 5.1 : Etrangers et ménages des étrangers selon le milieu de résidence et le type de ménage.....	65
Tableau 5.2 : Ménages des étrangers selon le nombre de nationalités dans le ménage et le type.	65
Tableau 5.3 : Taille moyenne des ménages selon le milieu de résidence et le type de ménage.....	66
Tableau 5.4 : Répartition des ménages selon le type de ménage et le nombre de personnes dans le ménage.	67
Tableau 5.5 : Taille moyenne des ménages selon le type de ménage et le groupe de nationalités du Chef de ménage.	68
Tableau 5.6 : Répartition des ménages selon le nombre de personnes dans le ménage et le groupe de nationalités.....	68
Tableau 5.7 : Répartition des ménages des étrangers selon le type de ménage et la région (Effectif et structure en %).	69
Tableau 5.8 : Répartition (en %) des ménages selon le type de logements, la nationalité et le milieu de résidence.....	70
Tableau 5.9 : Répartition (en %) des ménages des étrangers selon le statut d'occupation, le milieu de résidence et le type de ménage.	72
Tableau 5.10: Ménages selon le nombre de pièces occupées, le taux d'occupation et le type de ménage.....	73

Liste des figures

Dynamique démographique et répartition spatiale

Figure 1.1 : Tendance de l'effectif des résidents étrangers au Maroc, dénombrements et recensements.	15
Figure 1.2 : Répartition des étrangers résidant au Maroc par province et préfecture	19
Figure 1.3 : Résidents étrangers selon le groupe de nationalités, RGPH-2004.....	20
Figure 1.4 : Structure (%) des étrangers résidant au Maroc selon les nationalités les plus représentées selon le RGPH et le Registre des permis de séjour, 2004.....	23
Figure 1.5 : Répartition des Français, première communauté étrangère au Maroc par province et préfecture	25
Figure 1.6 : Répartition des Algériens, deuxième communauté étrangère au Maroc par province et préfecture	26
Figure 1.7 : Répartition des Espagnols, troisième communauté étrangère au Maroc par province et préfecture	27

Caractéristiques démographiques de la population étrangère

Figure 2.1 : Pyramide des âges des étrangers selon le type de ménage (en %).	32
Figure 2.2 : Pyramide des âges des européens (en volume).	33
Figure 2.3 : Pyramide des âges des autres africains (en volume).	34
Figure 2.4 : Pyramide des âges des Maghrébins (en volume).	35
Figure 2.5 : Pyramide des âges des ressortissants des pays du Moyen Orient (en volume).	35
Figure 2.6 : Structure des résidents étrangers âgés de 15 ans et plus selon le type de ménages et le statut matrimonial (%)...	37
Figure 2.7 : Age moyen au premier mariage (en année) des étrangers selon le type de ménage et le sexe.	39

Figure 2.8 : Age moyen au premier mariage (en année) des étrangers selon le groupe de nationalités et le sexe. 40

Figure 2.9 : Taux de fécondité (en ‰) des femmes en âge de procréation selon l'âge et le type de ménage et la nationalité..... 42

Analyse du profil socioculturel de la population étrangère

Figure 3.1 : Taux d'analphabétisme (%) des étrangers au niveau national selon le groupe d'âges et le sexe..... 46

Figure 3.2 : Taux d'analphabétisme (en %) selon le sexe et le groupe de nationalités. 47

Activité, emploi et chômage de la population étrangère

Figure 4.1 : Répartition des étrangers selon le groupe de nationalités et le type d'activité..... 54

Figure 4.2 : Répartition des étrangers âgés de 15 ans et plus selon le type d'activité et le groupe de nationalités..... 54

Figure 4.3 : Répartition des étrangers âgés de 15 ans et plus selon le groupe de nationalités et le type d'activité..... 55

Figure 4.4 : Taux de chômage (%) des étrangers selon le sexe et le groupe de nationalités 56

Figure 4.5 : Actifs étrangers selon le statut professionnel. 58

Figure 4.6 : Actifs étrangers selon le grand groupe de profession..... 60

Figure 4.7 : Actifs étrangers et nationaux selon la branche d'activité économique (structure en ‰). 61

Profil des ménages et conditions d'habitation

Figure 5.1 : Taille moyenne des ménages selon le groupe de nationalités et le milieu de résidence 67

Figure 5.2 : Répartition des ménages étrangers selon le type de logement et le groupe de nationalités du chef de ménage. 71

Avant propos

De par sa situation géographique, son histoire, ses atouts naturels, économiques et culturels, le Maroc est un pays caractérisé par son ouverture et son potentiel d'attraction pour beaucoup d'étrangers. De ce fait, le Maroc accueille une population étrangère non négligeable, venue s'y installer pour diverses raisons. Cette population est toutefois dominée par les ressortissants de pays, entretenant avec le Maroc des relations particulières d'ordre économique, historique ou de voisinage.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) offre, une panoplie d'indicateurs sur le profil de la population étrangère, une des composantes de la population totale du pays. Ainsi, les données émanant du RGPH de 2004 dénotent d'une présence plus ou moins importante de nationalités de tous les continents, il s'agit :

- des européens avec une nette domination française et une représentation espagnole assez marquée ;
- des maghrébins, plus particulièrement des algériens et des tunisiens ;
- d'une communauté du Moyen-Orient assez bien représentée, en particulier des ressortissants de la Syrie, de l'Égypte, de l'Irak, du Liban, de la Jordanie et de la Palestine ;
- des ressortissants d'autres pays de l'Afrique essentiellement subsahariens, en l'occurrence les congolais et les sénégalais ;
- enfin des ressortissants d'autres pays d'Asie, d'Amérique et d'Australie.

Avec cette large palette de nationalités, l'analyse différentielle des caractéristiques de cette population par nationalité, serait une lourde tâche et aboutirait de surcroît à des résultats forcément biaisés à cause de la faible représentativité de certaines nationalités.

Aussi, a-t-on procédé, sur la base de critères d'homogénéité et de représentativité, à deux types de regroupement de nationalités, pouvant

se prêter aisément à l'analyse comparative ; tantôt par continent, principalement les européens, les africains et les asiatiques ; tantôt par région, il s'agit essentiellement des maghrébins, des européens, des africains subsahariens et des ressortissants des pays du Moyen Orient. Les autres nationalités faiblement représentées, forment un groupe très hétérogène de personnes venues d'autres pays d'Asie, d'Amérique et d'Australie.

Ce document qui s'inscrit dans le cadre d'une série de publications diffusées à l'issue du RGPH de 2004, se propose de dresser le profil de la population étrangère dans le pays, à travers une sélection d'indicateurs pertinents, en mesure de faire ressortir les traits saillants de cette population.

Le premier chapitre de ce rapport traite de la dynamique démographique et de la répartition spatiale des résidents étrangers au Maroc. Les caractéristiques démographiques des étrangers et l'analyse de leur profil socioculturel, font l'objet respectivement du deuxième et du troisième chapitres. Le dernier chapitre traite, quant à lui, de la typologie des ménages des étrangers et de leurs conditions d'habitation.

Vue d'ensemble

Lors du recensement général de la population et de l'habitat de 2004, 51.435 personnes de nationalités étrangères ont été recensées parmi la population légale¹ du Royaume du Maroc. Près de 95% de ces étrangers résident en milieu urbain.

Les préfectures de Casablanca et de Rabat s'accaparent près de la moitié des étrangers, soit 47,9%. Néanmoins, d'autres provinces et préfectures comptent un nombre non négligeable d'étrangers dont principalement Marrakech, Tanger, Oujda, Agadir et Fès qui abritent un peu plus du quart, soit 25,8% de l'ensemble des étrangers résidant au Maroc.

Si dans l'ensemble, les régions du Grand Casablanca et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer enregistrent les plus grandes concentrations des étrangers, la région de l'Oriental se distingue, quant à elle, par une autre particularité, puisqu'elle abrite près de la moitié des algériens vivant au Maroc.

Parmi les principaux enseignements qui se dégagent de cette étude, il y a lieu de relever la similitude remarquable du profil démographique et socio-économique de la population étrangère avec celui prévalant dans leur pays d'origine.

A maints égards, la structure des étrangers se distingue de celle des nationaux. Ainsi, la population étrangère présente une structure par âge relativement vieille, avec 16,3 % de personnes âgées de 60 ans et plus. C'est une population assez instruite, caractérisée par des taux élevés d'alphabétisation et de scolarisation, et par une proportion des personnes ayant un niveau d'étude supérieur qui dépasse 48,4%.

¹ La population légale est constituée de la population municipale et de la population comptée à part, mais ne concerne pas les étrangers membres des corps diplomatiques et consulaires.

Par ailleurs, les étrangers vivent globalement dans de bonnes conditions d'habitation marquées notamment par des proportions importantes de ménages résidant dans des logements de type villa (25,1%) ou appartement (39,1%) et disposant de tous les équipements de base nécessaires.

Comparés aux nationaux, les étrangers vivent au sein de ménages de petite taille et occupent des logements relativement plus spacieux². Un peu moins de la moitié des étrangers vivent au sein de ménages mixtes.

Sur le plan de l'activité économique, les femmes étrangères vivant au Maroc sont nettement plus actives que leurs homologues nationales (27,2% contre 17,6%). Concernant le chômage, les étrangers sont globalement moins exposés à ce phénomène, avec toutefois des disparités importantes selon le groupe de nationalités. Ainsi, si les maghrébins, avec un taux de chômage avoisinant celui relevé à l'échelle nationale, constituent plus de la moitié des chômeurs, les européens par contre, sont en situation de quasi plein emploi (avec un taux de chômage de 1,9%). Pour ce qui est du statut dans l'emploi, le constat prééminent est la forte proportion du statut d'employeur parmi les actifs étrangers (13,4% contre 1,8% pour les actifs nationaux).

Par ailleurs, d'autres traits saillants ont été relevés parmi les inactifs, en l'occurrence la part des retraités enregistrée chez les inactifs adultes européens (36,3%), c'est d'ailleurs le groupe de nationalités qui affiche la plus grande part de retraités parmi ses inactifs. Pour ce qui est des africains, plus de six africains subsahariens sur dix sont des étudiants.

² En termes de nombre de pièces occupées.

Chapitre 1

*Dynamique démographique
et répartition spatiale*

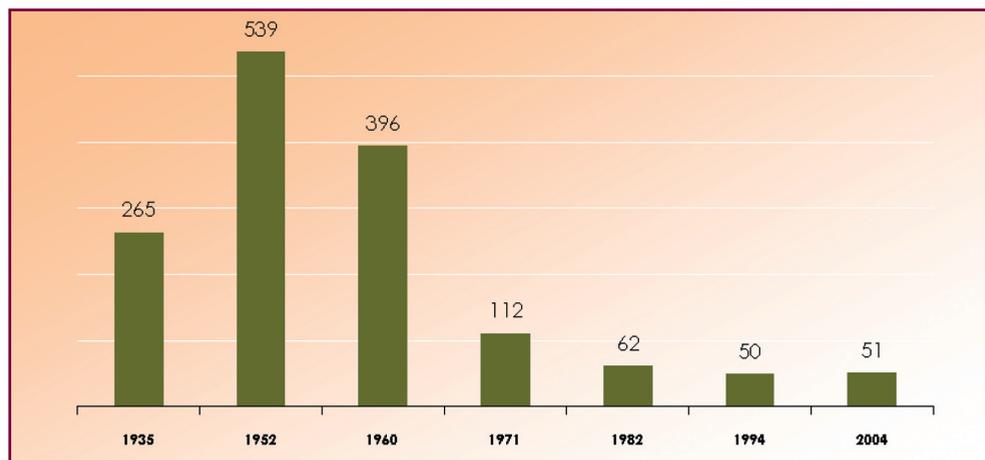
CHAPITRE 1

Dynamique démographique et répartition spatiale

1. Tendence de l'effectif global

Lors du recensement général de la population et de l'habitat de 2004, 51.435 personnes de nationalité étrangère³ ont été recensées parmi la population légale du Royaume, dont 50.210 personnes parmi la population municipale⁴, soit un accroissement global de l'ordre de 2,5% par rapport au recensement de 1994. Une légère reprise qui vient inverser la baisse continue que connaît cet effectif depuis plusieurs décennies.

Figure 1.1 : Tendence de l'effectif des résidents étrangers au Maroc (en milliers)



Sources : dénombrements de 1935 et de 1952 et recensements de 1960, 1971, 1982, 1994 et de 2004.

En effet, il ressort des divers dénombrements et recensements effectués au Maroc, depuis le protectorat, que l'effectif des résidents étrangers qui culminait à 539 mille en 1952 est passé à 396 mille en 1960, accusant

³ Voir encadré 1

⁴ Les caractéristiques présentées dans les chapitres 2 à 5 sont relatives à la population étrangère municipale.

ainsi, en l'espace de huit ans seulement, une réduction de 27%. Ce mouvement de baisse s'est accéléré après l'indépendance suite au départ massif des Français et des Espagnols, pour atteindre un rythme de 72% entre 1960 et 1971, puis 45% entre 1971 et 1982. A partir de cette date, le prolongement du mouvement de baisse a continué mais à un rythme plus faible, soit de 19% entre 1982 et 1994. Ainsi, le nombre d'étrangers est passé entre 1982 et 1994 de 61.935 à 50.181 pour atteindre 51.435 personnes en 2004.

Encadré 1 : Quelques aspects méthodologiques

La population dite « étrangère » faisant l'objet de cette étude porte sur les personnes résidentes au Maroc, ayant déclaré au moment du RGPH 2004, avoir une nationalité autre que marocaine. En général, la nationalité est définie comme le lien juridique particulier qui existe entre un individu et son pays. Elle est acquise par la naissance ou la naturalisation, que ce soit par déclaration, mariage ou par d'autres moyens prévus par la législation du pays. Pour des contraintes purement méthodologiques, et à l'instar des recensements précédents, le RGPH de 2004 a permis de recueillir des informations sur la nationalité déclarée par la personne recensée, sans pour autant demander de précisions dans le cas de nationalités multiples. Par ailleurs, des questions telles le pays de naissance et l'année d'entrée dans le pays, qui sont d'un intérêt crucial, auraient permis de réunir des informations additionnelles sur les étrangers.

Par ailleurs, il est admis que la couverture totale des étrangers dans un recensement est une question assez délicate. En effet, de par sa nature et sa particularité, la population étrangère est difficile à approcher surtout celle en situation irrégulière dans le pays. Ceci étant, aucun effort n'a été épargné, lors de la conception et de l'exécution du RGPH, pour que toutes les personnes étrangères, faisant partie de la population légale du Maroc, soient prises en compte indépendamment de leur statut. En dépit de ces quelques limites, le recensement reste une source d'informations importante sur la présence étrangère. La question sur le pays de la nationalité combinée aux autres questions individuelles qu'offre le RGPH, permet de fournir un large éventail d'informations quantitatives et qualitatives sur les caractéristiques des étrangers.

2. Evolution et répartition géographique par région

Tableau 1.1 : Evolution de l'effectif des étrangers, entre 1994 et 2004, selon la région

Région	1994		2004		TAAM ⁵ (en %)
	Effectif	Structure (en %)	Effectif	Structure (en %)	
GRAND CASABLANCA	18.163	36,2	17.711	34,4	-0,3
RABAT-SALE-ZEMMOUR- ZAER	10.249	20,4	10.208	19,8	0,0
ORIENTAL	5.766	11,5	4.816	9,4	-1,8
MARRAKECH-TENSIFT- AL HAOUZ	2.425	4,8	4.141	8,1	5,5
TANGER-TETOUAN	4.473	8,9	4.014	7,8	-1,1
SOUSS-MASSA-DRAA	2.172	4,3	2.715	5,3	2,3
FES-BOULEMANE	1.370	2,7	1.845	3,6	3,0
MEKNES-TAFILALET	1.216	2,4	1.485	2,9	2,0
GHARB-CHRARDA- BENI-HSEN	1.328	2,6	1.253	2,4	-0,6
CHAOUIA-OUARDIGHA	520	1,0	817	1,6	4,6
DOUKKALA-ABDA	935	1,9	767	1,5	-2,0
LAAYOUNE-BOUJDOUR - SAKIA AL HAMRA	289	0,6	537	1,0	6,4
TAZA-AL HOCEIMA- TAOUNATE	713	1,4	528	1,0	-3,0
TADLA-AZILAL	272	0,5	293	0,6	0,7
OUED ED-DAHAB- LAGOUIRA	28	0,1	171	0,3	19,8
GUELMIM-ES-SEMARA	262	0,5	134	0,3	-6,5
TOTAL	50.181	100,0	51.435	100,0	0,2

Sources : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1994 et de 2004.

⁵ TAAM : taux d'accroissement annuel moyen des étrangers entre 1994 et 2004 (en %).

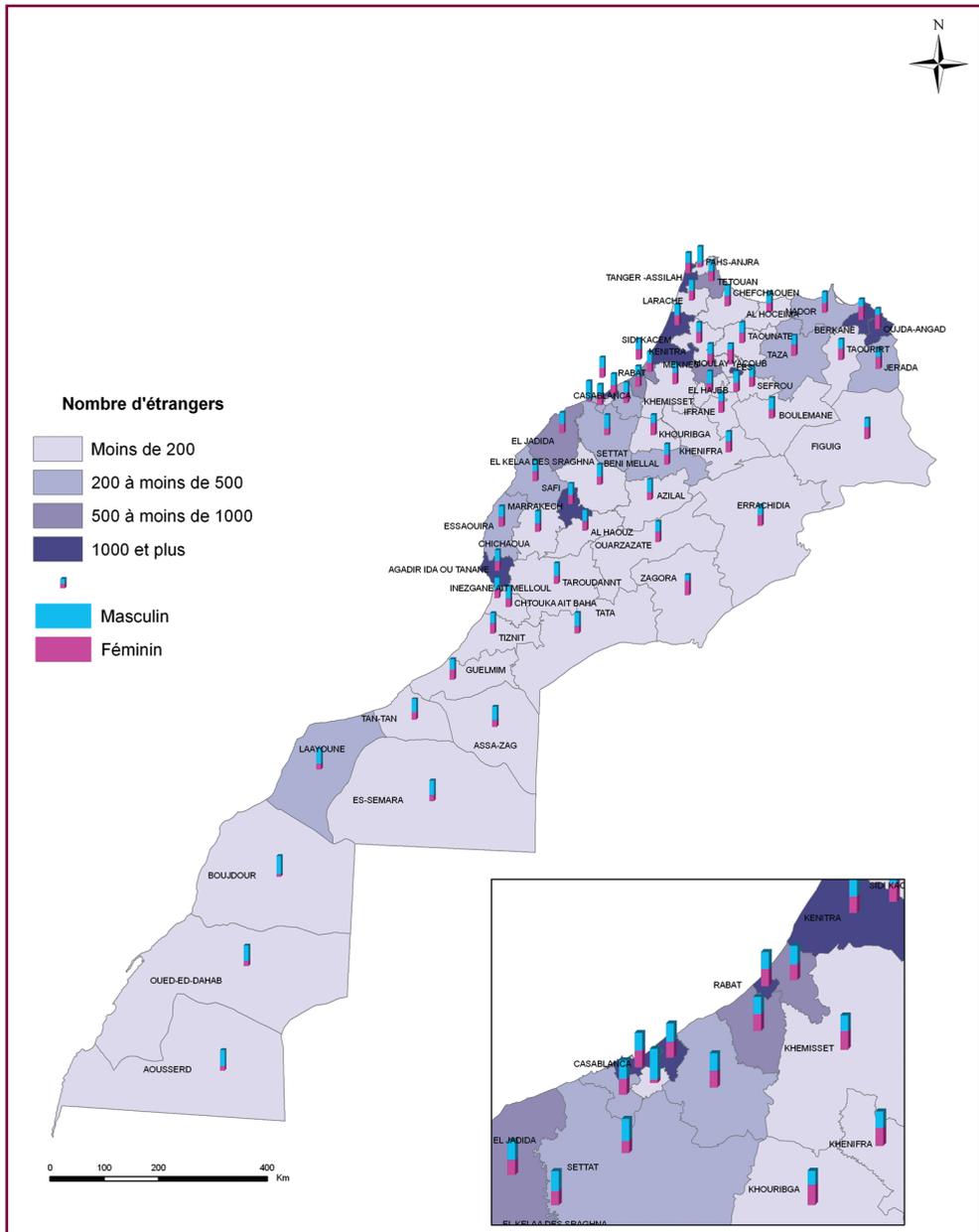
Les données du RGPH 2004 montrent que la population étrangère est concentrée dans les régions du Grand Casablanca et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër qui concentrent plus de 54% de l'ensemble des étrangers. La région de l'Oriental occupe la troisième position avec 9,4% des étrangers. En terme de dynamique entre 1994 et 2004, alors que la région de l'Oriental a perdu 16,5% de sa population étrangère, celle de Marrakech-Tensift-Al Haouz a enregistré une hausse de 71% de sa population étrangère.

3. Evolution de la structure selon les provinces ou préfectures

Comme illustré par la carte ci-dessous, la répartition des étrangers selon les provinces et préfectures fait ressortir certains traits marquants. En effet, les dix premières provinces/préfectures (selon l'ordre d'importance, Casablanca (31,3%), Rabat (16,2%), Marrakech (6,9%), Tanger-Assilah (6,0%), Oujda-Angad (5,7%), Agadir Ida ou Tanan (3,9%), Fès (3,3%), Mohammedia (2,6%), Kénitra (2,1%) et Berkane (2,2%) concentrent plus de 80% de l'ensemble des étrangers résidant au Maroc. Les effectifs des étrangers au niveau de ces provinces/préfectures ont connu des tendances variées. En effet, au moment où Casablanca, Rabat, Oujda-Angad et Berkane ont connu une baisse de l'effectif des étrangers, les autres ont enregistré un accroissement entre les deux recensements. Il convient de souligner que c'est au niveau de la province de Marrakech que cet accroissement a été relativement le plus prononcé, soit un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 6,1%. Ce taux est de l'ordre de 3,0% au niveau de la province de Fès, de 2,1% pour Mohammedia et de 0,2% pour Tanger-Assilah.

Pour les autres provinces, hormis les sahariennes affichant les taux d'accroissement annuels moyens de l'effectif des étrangers les plus élevés, il y'a lieu de souligner l'importance des taux d'accroissement annuels moyens enregistrés au niveau des provinces d'Essaouira et d'Ifrane et qui s'élèvent respectivement à 9,5% et 13,2%.

Figure 1.2 : Répartition des résidents étrangers au Maroc par province et préfecture



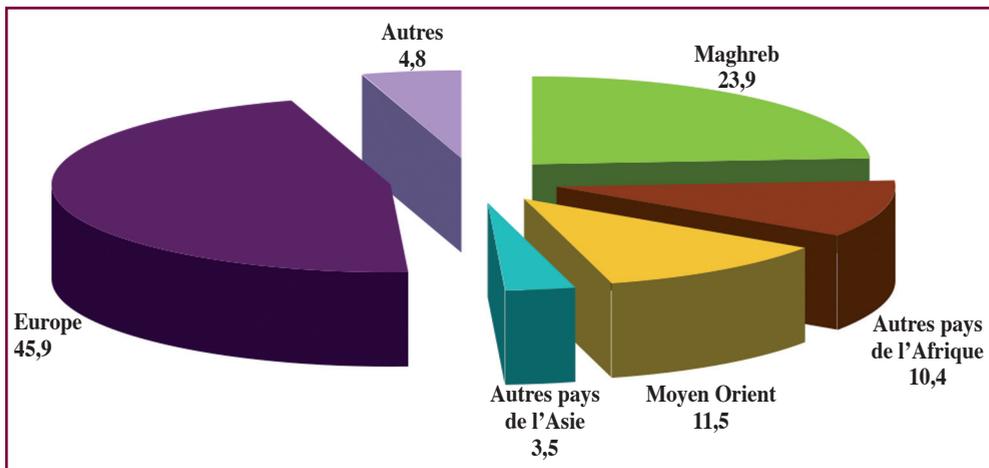
Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004

4. Structure des étrangers selon la nationalité

La ventilation des données émanant du RGPH de 2004 selon la nationalité dénote d'une présence plus ou moins importante de nationalités de tous les continents. Mais globalement, les étrangers de nationalités européennes, à prédominance française et espagnole, constituent la part la plus importante de cette population (45,9%), suivis des maghrébins avec une proportion de 23,9%. Il s'agit ensuite :

- d'une communauté du Moyen-Orient assez bien représentée (11,5%), en particulier des ressortissants de la Syrie, de l'Égypte, de l'Irak, du Liban, de la Jordanie et de la Palestine ;
- des ressortissants d'autres pays de l'Afrique essentiellement subsahariens (10,4%), en l'occurrence les congolais et les sénégalais ;
- enfin des ressortissants d'autres pays d'Asie, d'Amérique et d'Australie, soit 8,3%.

Figure 1.3 : Répartition des résidents étrangers selon le groupe de nationalités (en %)



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Il convient de souligner par ailleurs que la structure des résidents étrangers selon la nationalité concorde dans une large mesure avec celle relative aux données émanant du registre des permis de séjour

couvrant la même période⁶. En effet, on relève une quasi-similitude de cette structure non seulement pour les principales communautés, mais aussi pour les autres nationalités les plus représentées dans le pays.

Compte tenu des spécificités de chacune de ces sources et des limites de comparabilité, il est pratiquement logique que celles-ci ne concordent pas parfaitement du point de vue volume. En effet, la comparaison de l'effectif émanant du RGPH de 2004 avec celui du registre des permis de séjour fait ressortir un écart en faveur de ce dernier de l'ordre de 9 mille étrangers.

Encadré 2 : Limites de comparabilité entre le RGPH et le registre des permis de séjour

Peu de dispositifs de collecte de données sont spécifiquement conçus pour cerner ou approcher la population étrangère. Au Maroc on compte deux sources principales : le Recensement Général de la Population et de l'Habitat et le registre des permis de séjour (régis par la Direction Générale de la Sûreté Nationale). La nature et la spécificité de ces sources, ainsi que les différences des approches méthodologiques adoptées, mènent naturellement à des mesures relativement distinctes.

En effet, puisque le recensement est basé sur la déclaration et la notion de résidence, indépendamment du statut (légal ou illégal, régulier ou irrégulier, réfugié,...), ignorant les conditions d'octroi du permis de résidence, les deux sources conduisent à des chiffres différents.

Le registre des permis de séjour est d'abord un registre de titres de séjour. Disposer d'une carte de séjour ne signifie pas forcément résider ou séjourner effectivement ou habituellement dans le pays.

L'autre spécificité de cette source administrative est la déficience de l'enregistrement pour les mineurs (qui sont saisis au niveau des formulaires mais pas au niveau de l'application informatique). Les départs sont pareillement sous-estimés, car les étrangers quittant le pays, peuvent ne pas déclarer leur départ. Ceci entraîne une surestimation des stocks engendrant ainsi, un biais systématique.

⁶ Données sur le stock des étrangers au 1er Septembre 2004, disponibles à la Direction Générale de la Sûreté Nationale.

Par ailleurs, si pour le recensement, les étrangers en situation irrégulière dans le pays sont théoriquement inclus dans la population résidente, selon les mêmes règles de résidence habituelle que celles appliquées aux autres, pour le registre des permis de séjour, seuls les réguliers sont pris en compte.

Ceci étant, le registre des permis de séjour reste une source administrative potentielle et régulière pour saisir non seulement le stock des résidents étrangers dans le pays, mais aussi leurs flux annuels, ce qui est de nature à compléter et à enrichir les enseignements issus de l'analyse des données du recensement.

Aux limites de qualité et de comparabilité des données, s'ajoute celle de la prise en compte partielle des migrants en situation irrégulière ou illégale. Il s'agit notamment des flux des clandestins, en l'occurrence des africains subsahariens, en transit au Maroc ; un transit qui risque souvent de se prolonger en raison du renforcement des contrôles frontaliers et des difficultés de retourner dans les pays d'origine. Il est possible qu'une partie d'entre eux a pu être appréhendée à travers le RGPH de 2004, mais des problèmes de couverture du phénomène demeurent importants. Il va sans dire que la nature de la source et les difficultés de mesure et de couverture de cette population particulière, compliquent sa prise en compte. En effet, de par leur nature et leur mobilité permanente, les irréguliers sont difficiles à approcher par le recensement.

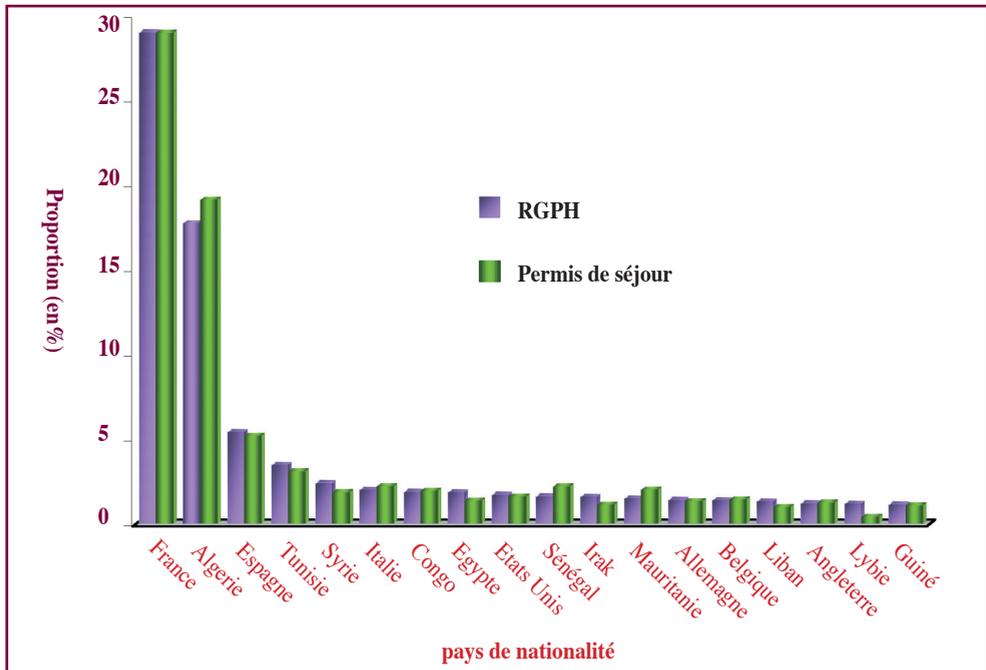
Tableau 1.2 : Interceptions des migrants clandestins entre 2000 et 2005

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Effectif	14.395	15.000	15.300	23.851	17.252	21.894

Source : Ministère de l'intérieur, Maroc

Selon la figure 1.3, pour l'une comme pour l'autre source, la structure des étrangers selon les nationalités les plus représentées, fait ressortir certains constats proéminents. En effet, les français constituent la première communauté étrangère dans le pays (29,0%), la communauté algérienne vient en deuxième position (17,7%), suivis des espagnols puis des tunisiens, avec des proportions s'élevant respectivement à 5,4% et à 3,4%.

Figure 1.4 : Structure des étrangers résidant au Maroc selon les nationalités les plus représentées (en %).



Sources : RGPH-2004 (HCP) et Registre des permis de séjour (DGSN), septembre 2004.

a. Communauté française

Les français constituent la première communauté étrangère résidente au Maroc. Celle-ci réside essentiellement à Casablanca et à Rabat (avec des proportions respectives de 41,1% et 15,7%). La province de Marrakech abrite, quant à elle, plus de 12,5% de ces Français, alors que les provinces d'Agadir Ida ou Tanane et de Mohammedia en concentrent respectivement 5,7% et 4,5%.

b. Communauté algérienne

La deuxième communauté étrangère résidente au Maroc est celle de l'Algérie. La province d'Oujda-Angad concentre, à elle seule, 29,3% de ces algériens, suivie des provinces de Casablanca, de Berkane, de Rabat

et de Fès qui en abritent respectivement 19,1%, 10,9%, 4,7% et 4,7%.

c. Communauté espagnole

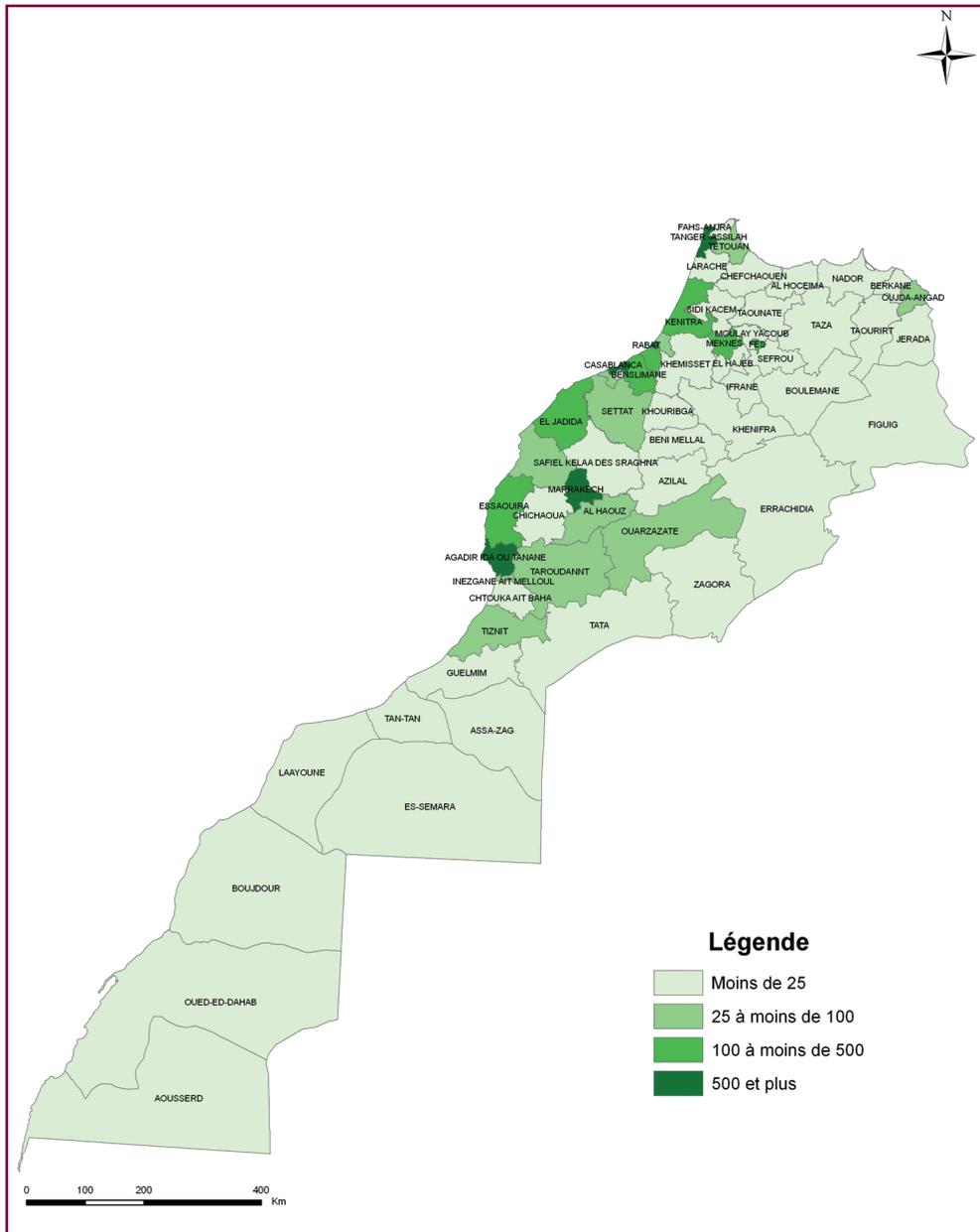
La troisième communauté étrangère dans le pays est celle d'Espagne. Les Espagnols résidant plutôt dans les provinces du Nord en l'occurrence Tanger-Assilah (25,2%), Tétouan (14,3%) et dans de faibles proportions à Nador (3,4%) et à Larache (3,0%). Les préfectures de Casablanca et de Rabat, ainsi que la province d'Agadir Ida Ou Tanane concentrent également une part assez importante de cette communauté, soit respectivement 23,7%, 9,9% et 4,3.

d. Communauté tunisienne

Les tunisiens représentent la quatrième communauté étrangère résidante dans le pays. La communauté tunisienne réside essentiellement à Rabat (15,3%), Tanger-Assilah (5,8%), Marrakech (4,1%), Salé (3,9%) et Kénitra (3,1%).

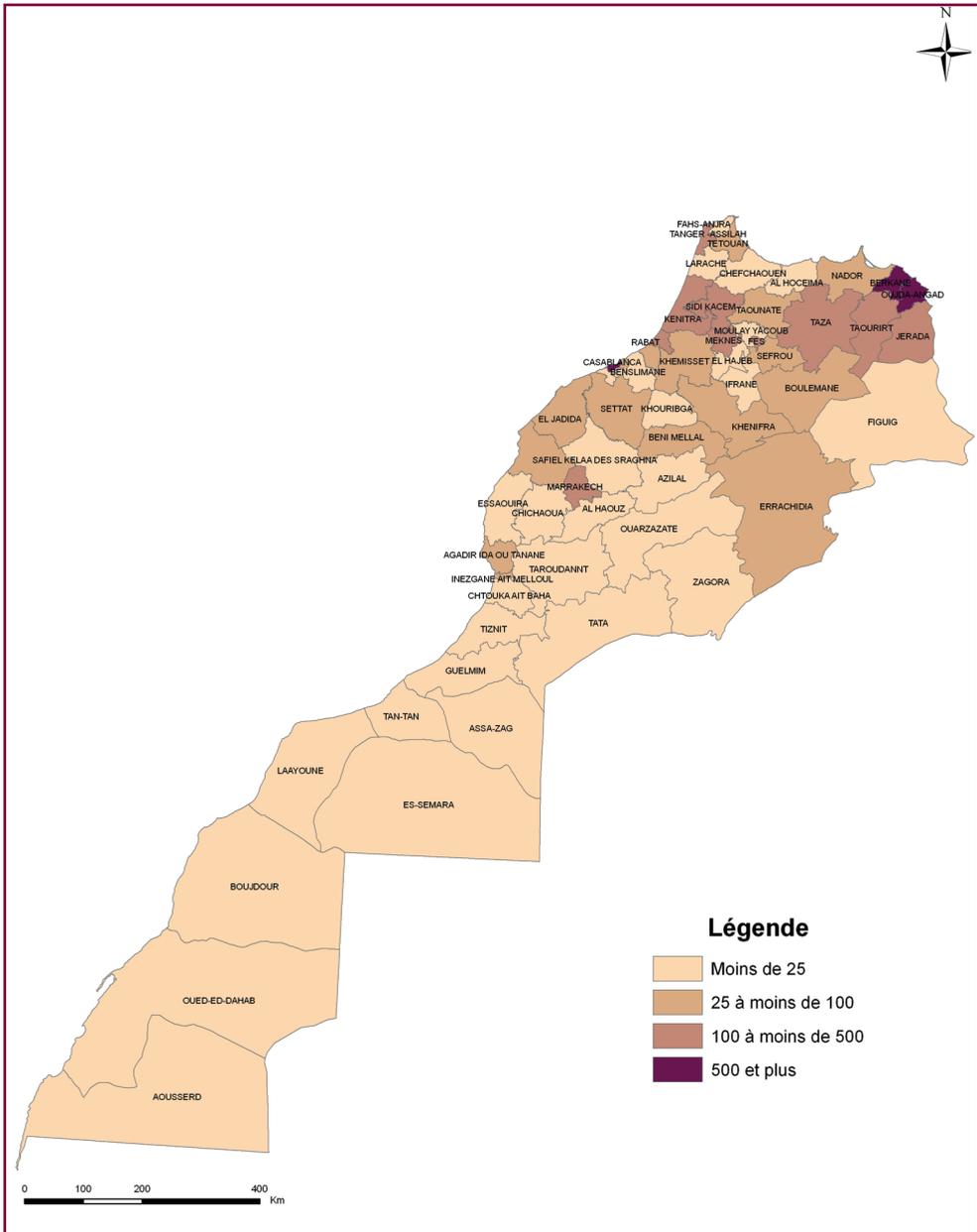
Les autres communautés étrangères résidant dans le pays se concentrent principalement au niveau des préfectures de Casablanca (31,0%) et de Rabat (21,6%) et dans de faibles proportions à Marrakech (5,9%) et à Tanger-Assilah (6,2%).

Figure 1.5 : Répartition des français, première communauté étrangère au Maroc, par province et préfecture



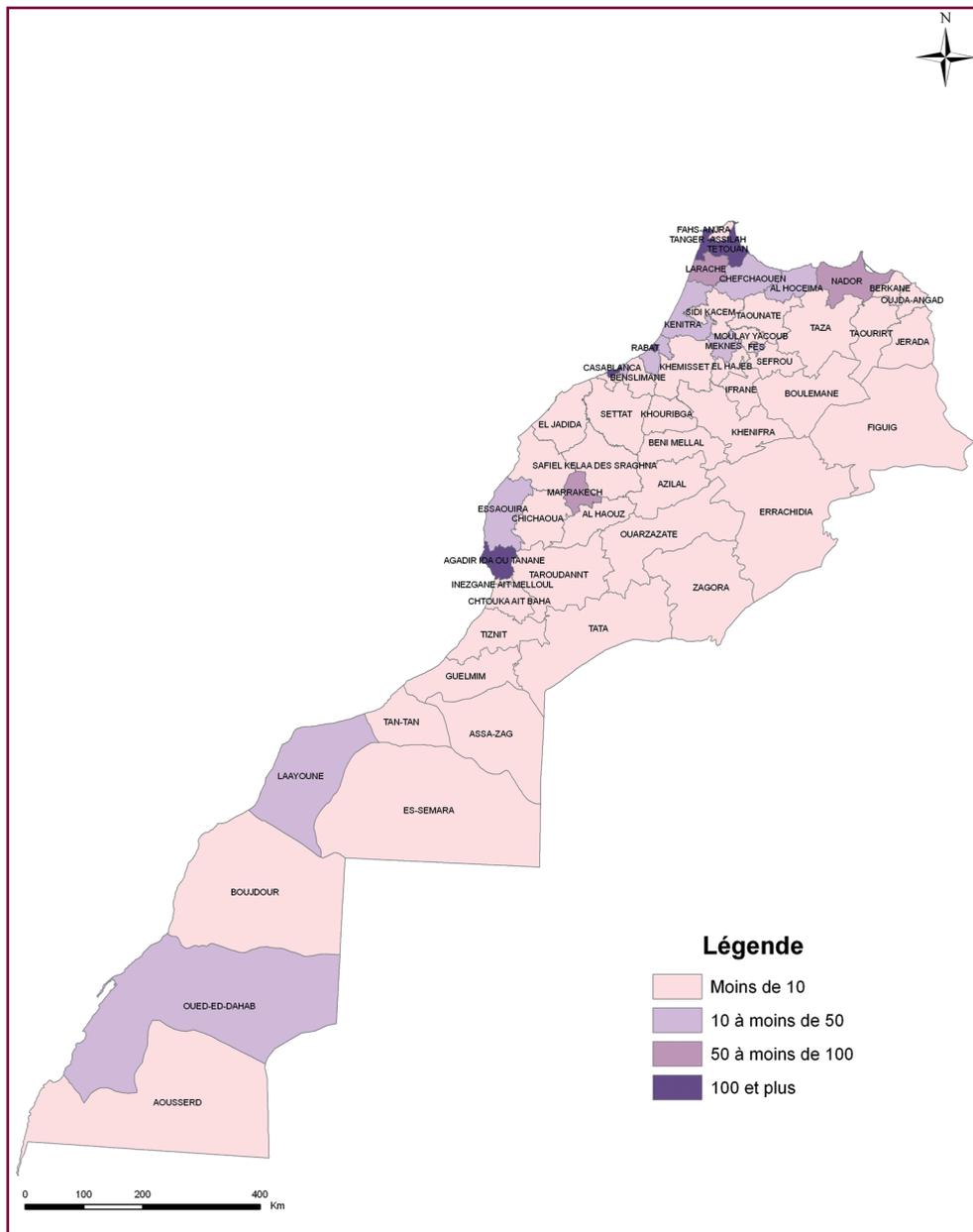
Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004.

Figure 1.6 : Répartition des algériens, deuxième communauté étrangère au Maroc, par province et préfecture



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004.

Figure 1.7 : Répartition des espagnols, troisième communauté étrangère au Maroc, par province et préfecture



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004.

Chapitre 2

Caractéristiques démographiques de la population étrangère

CHAPITRE 2

Caractéristiques démographiques de la population étrangère

1. Structure par âge et sexe

La structure par sexe des étrangers résidant au Maroc diffère à plusieurs égards de celle des marocains. Ainsi, si en 1994 cette population présentait une structure moins masculine que celle de la population totale (avec un taux de masculinité de 47,7% contre 49,7%), elle présente, en 2004, une structure relativement différente. En effet, il y a lieu de noter un recul de la part des femmes parmi les résidents étrangers au profit des hommes (49,2 % en 2004 contre 52,3% en 1994).

Tableau 2.1 : Structure, par sexe et par groupes d'âges, des étrangers et de la population totale du Maroc (en %)

Groupes d'âges	Etrangers			National		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
moins de 15 ans	10,4	9,6	20,0	15,8	15,3	31,1
15 - 29 ans	10,8	8,3	19,1	14,1	14,8	28,9
30-59 ans	21,8	21,2	43,0	15,5	16,4	31,9
60 ans et plus	6,8	9,5	16,3	3,8	4,2	8,0
Non déclaré	1,0	0,6	1,6	0,1	0,0	0,1
Total	50,8	49,2	100,0	49,3	50,7	100,0

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

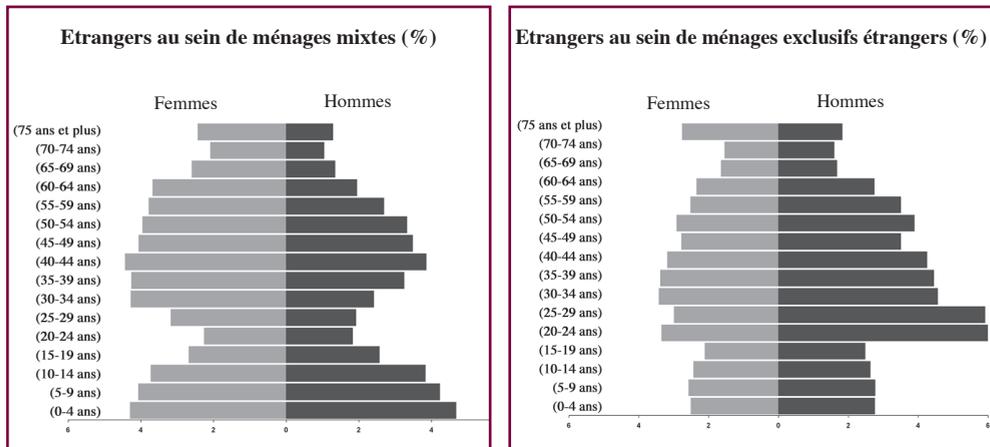
L'examen de la structure par âge révèle que, contrairement à la population totale du pays, qui est caractérisée par sa jeunesse (31,1% ont moins de 15 ans et 60,0% ont moins de 30 ans), la population étrangère est relativement plus âgée (20,0% et 39,1% respectivement pour les deux tranches d'âges). La part des personnes du troisième âge (60 ans et

plus) qui ne dépasse pas 8,0% au niveau national, représente 16,3 % pour les étrangers.

Il convient, cependant, de nuancer cette analyse à la lecture attentive de la pyramide des âges, outre des écarts relevés selon la nationalité, on note des disparités selon le type de ménage⁷ au sein duquel vivent ces étrangers.

a. Pyramides des âges des étrangers selon le type de ménage

Figures 2.1 : Pyramides des âges des étrangers selon le type de ménages (en %)



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

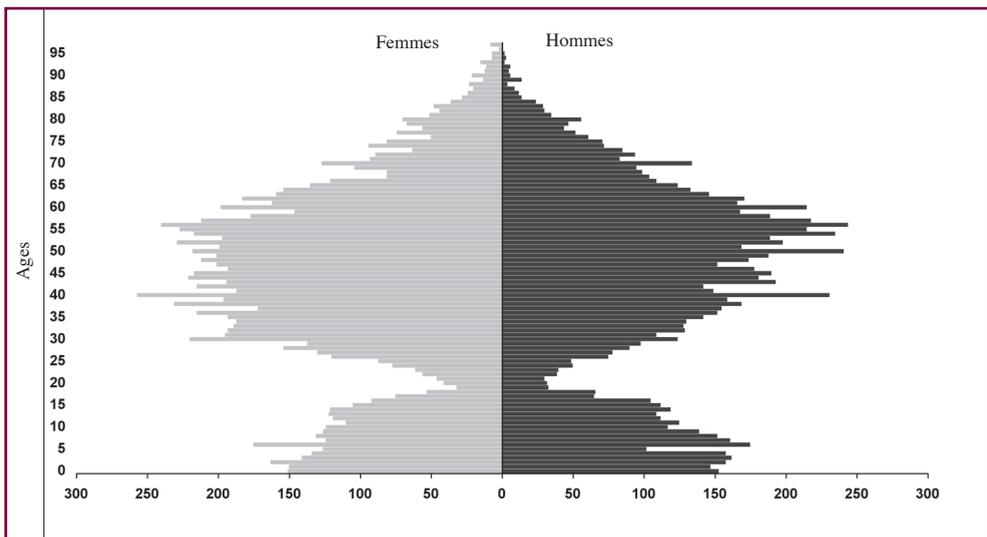
Il ressort de l'examen des pyramides des âges des étrangers selon le type de ménage que des différences substantielles de structure par sexe et âge existent entre ces deux groupes d'étrangers. Alors que la pyramide des âges des étrangers au sein de ménages mixtes présente une base relativement large, la pyramide des âges des ménages exclusivement étrangers présente un sommet relativement important, une base modérée et des proportions ne prenant de l'ampleur qu'à partir de la tranche d'âge 20-24 ans.

⁷ Comme il sera détaillé dans le cinquième chapitre, on distingue un ménage mixte (composé de marocains et d'étrangers) et un ménage composé exclusivement d'étrangers.

b. Pyramides des âges des étrangers selon le groupe de nationalités

L'examen des pyramides des âges selon le groupe de nationalités (figures : 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5) montre un vieillissement prononcé chez les européens contre une jeunesse qui caractérise la population de nationalités africaines. La part des personnes du troisième âge est nettement plus importante chez les résidents étrangers de nationalités européennes (21,6%) que chez ceux relevant des pays africains (13,8%) ou asiatiques (6,5%). Quant au groupe d'âges 15-59 ans, il représente 59,1% chez les premiers, 62,8% chez les derniers et 65,9% chez les africains.

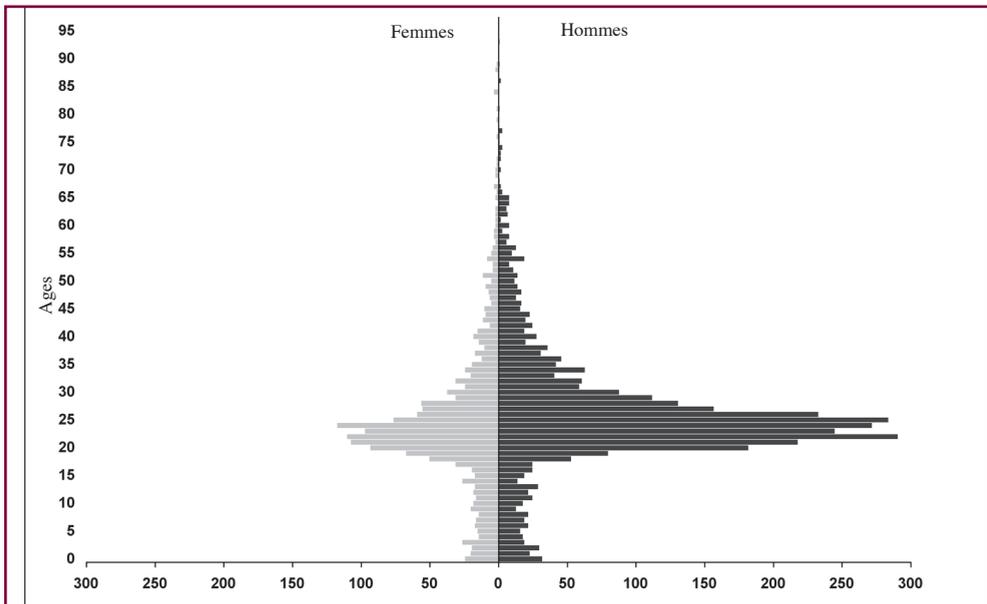
Figure 2.2 : Pyramide des âges des européens (volume en personnes)



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Par ailleurs, la pyramide des âges des européens présente un creux marquant au niveau de la tranche d'âges de 18 à 30 ans. Ce constat pourrait s'expliquer par le départ des jeunes européens vers l'étranger, en l'occurrence l'Europe, afin de poursuivre leurs études supérieures.

Figure 2.3 : Pyramide des âges des autres africains⁸ (volume en personnes)

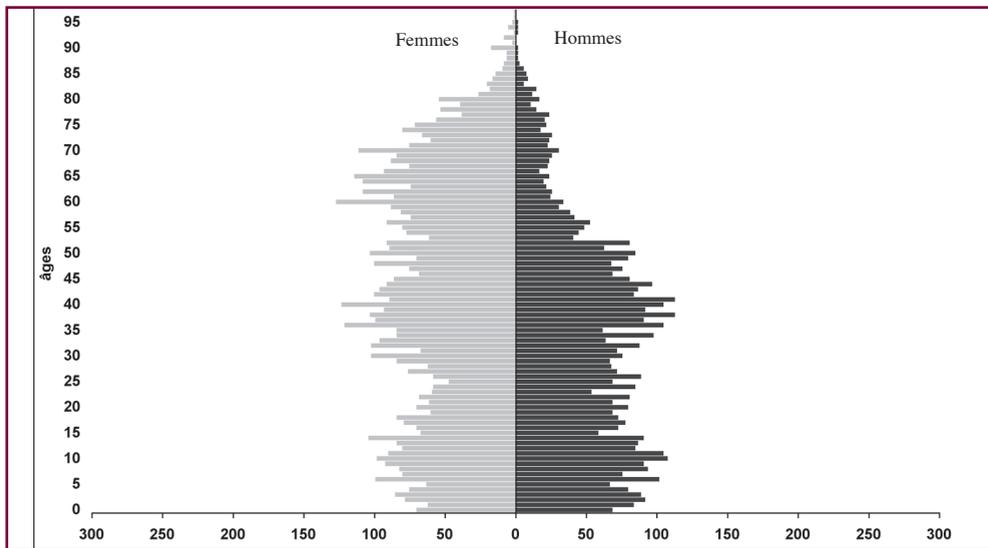


Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Contrairement aux ressortissants européens, les autres africains principalement les subsahariens, se distinguent par une importante proportion des jeunes adultes, avec toutefois une prédominance des hommes. Ainsi, le poids de la tranche 20-24 ans parmi les femmes et celui des tranches de 20 à 29 ans parmi les hommes, ont valu à la pyramide de cette communauté africaine une allure atypique. Cette forme est la résultante de la forte présence des jeunes africains qui viennent essentiellement pour poursuivre leurs études, et dont les âges se situent dans cette fourchette.

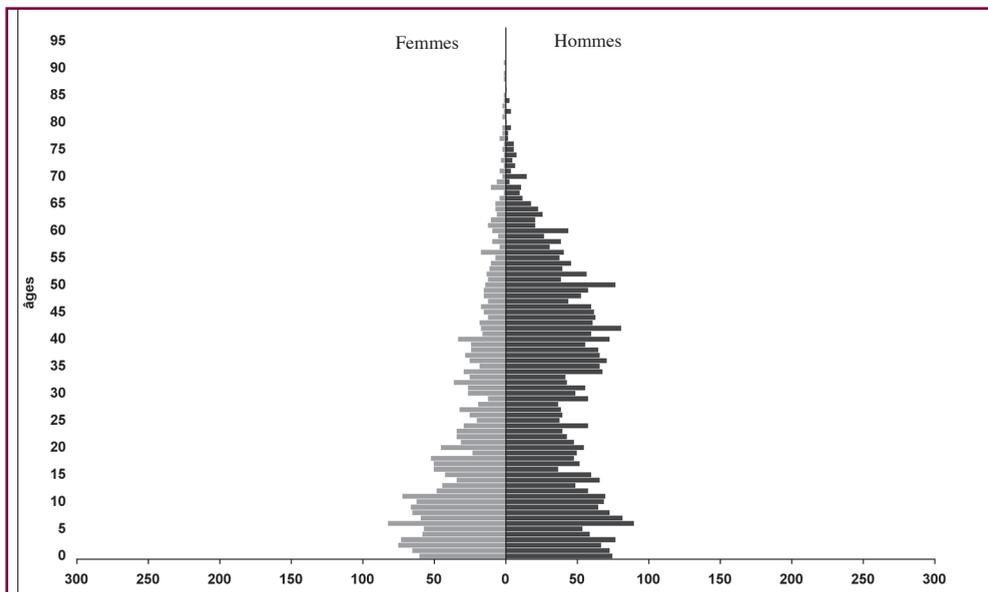
⁸ Les pays africains exceptés ceux de l'Afrique du Nord.

Figure 2.4 : Pyramide des âges des Maghrébins (volume en personnes)



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Figure 2.5 : Pyramide des âges des ressortissants des pays du Moyen Orient (volume en personnes)



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

2. Statut matrimonial⁹ et âge au premier mariage

A l'instar de la population totale du pays, le statut de marié reste dominant chez les résidents étrangers âgés de 15 ans et plus. En effet, celui-ci concerne presque six personnes sur dix (59,7%). La part des personnes mariées est plus importante chez les femmes que chez les hommes, soit respectivement 62,4% et 57,0%. Selon le type de ménages, la proportion des mariés est des 71,5% pour les étrangers membres de ménages mixtes contre 50,2% chez leurs homologues de ménages exclusivement étrangers.

Le pourcentage des étrangers âgés de 15 ans et plus qui se sont déclarés célibataires s'élève à 30,0% contre 39,7% au niveau national. Selon le sexe, ce statut est plus répandu chez les hommes (38,2%) que chez les femmes (21,7%).

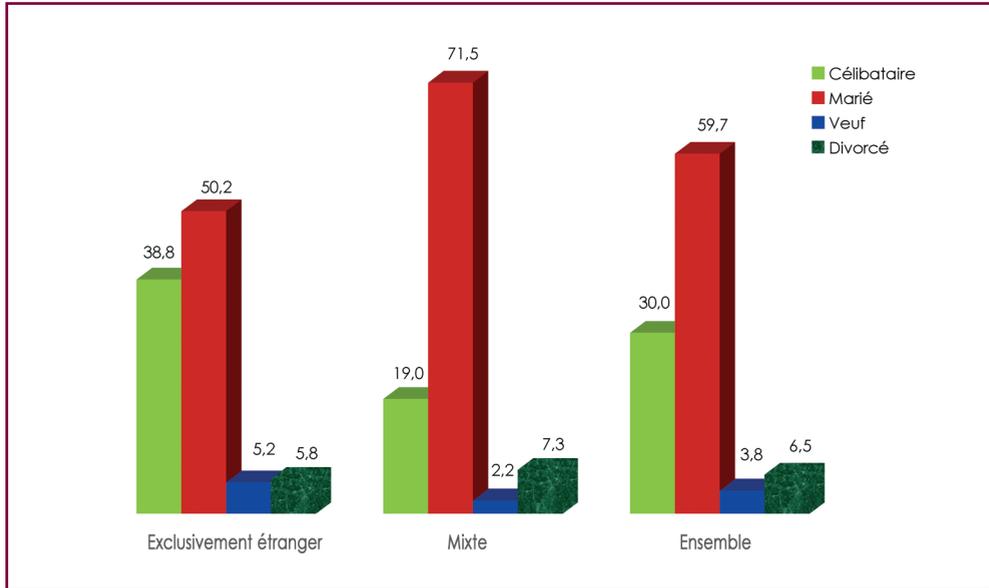
Tableau 2.2 : Répartition de la population étrangère âgée de 15 ans et plus selon le type de ménage, l'état matrimonial et le sexe (en %).

Statut matrimonial	Exclusivement étranger			Mixte			Total étranger			National		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Célibataire	45,8	29,5	38,8	25,3	14,6	19,0	38,2	21,7	30,0	45,7	34,0	39,7
Marié	48,0	53,1	50,2	72,4	70,8	71,5	57,0	62,4	59,7	52,7	52,8	52,7
Veuf	4,1	6,6	5,2	1,3	2,8	2,2	3,1	4,6	3,8	0,9	10,1	5,6
Divorcé	2,0	10,8	5,8	1,0	11,8	7,3	1,7	11,3	6,5	0,7	3,1	2,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

⁹ A noter que certains statuts matrimoniaux particuliers tels le concubinage ou le pacs ne peuvent apparaître ici car ils ne figurent pas dans le questionnaire du RGPH.

Figure 2.6 : Structure des résidents étrangers âgés de 15 ans et plus selon le type de ménage et le statut matrimonial (en %)



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Le statut de divorcé est plus de six fois plus important chez les femmes (11,3%) que chez les hommes (1,7%). Le veuvage représente, quant à lui, 4,6% pour les femmes et seulement 3,1% pour les hommes.

Le statut de marié prédomine aussi bien chez les africains, les européens, que les asiatiques. En effet, les proportions correspondantes sont respectivement de 44,7%, 69,9% et 64,2%. Hormis la population asiatique, la proportion des mariés est plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

Il convient de souligner que, vu les différences notables de structures d'âges, le statut de célibataire est nettement inférieur chez les résidents de nationalités européennes (18,2%) que chez ceux de nationalités asiatiques (32,2%) et il est plus prononcé chez les personnes de nationalités africaines (44,4%). Il concerne, par ailleurs, beaucoup plus

les hommes que les femmes et ce, quelle que soit la sous population considérée. Chez les résidents étrangers de nationalités africaines, seules 30,8% des femmes sont célibataires contre plus 57,4% des hommes.

Les statuts de veuf et de divorcé concernent les femmes dans des proportions nettement plus importantes que les hommes. Les femmes de nationalités africaines, affichent la plus grande part de divorcées, soit 16,6% (contre 0,6% pour les hommes). Les femmes de nationalités européennes affichent, quant à elles, la plus grande proportion de veuves : 5,6% (même proportion que chez les hommes européens).

Tableau 2.3 : Répartition de la population étrangère âgée de 15 ans et plus selon l'état matrimonial, le sexe et le continent (en %).

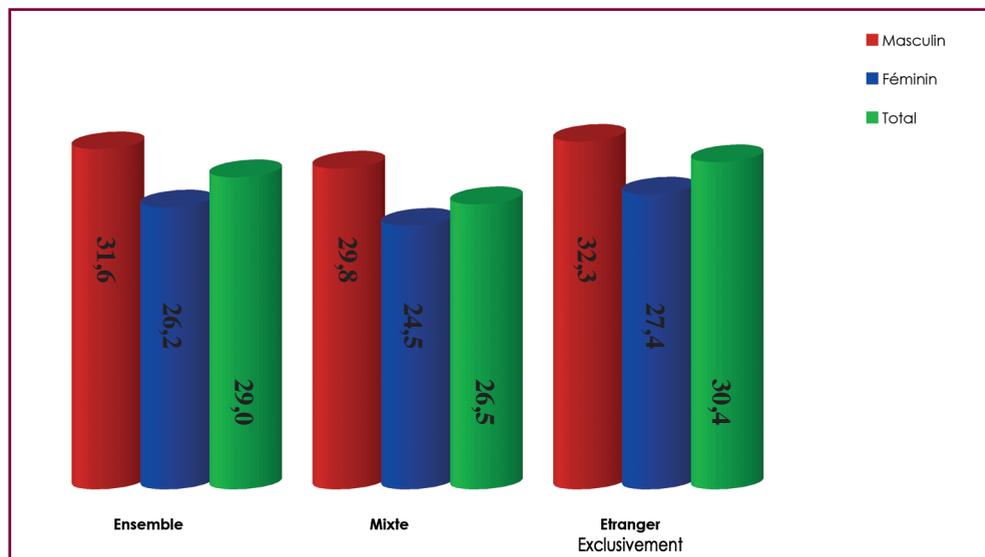
Statut matrimonial	Afrique			Europe			Asie		
	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total
Célibataire	57,1	30,8	44,4	23,9	13,3	18,2	32,4	31,7	32,2
Marié	41,2	48,6	44,7	67,6	71,9	69,9	65,6	61,5	64,2
Veuf	1,1	4,0	2,5	5,6	5,6	5,6	1,2	1,7	1,4
Divorcé	0,6	16,6	8,3	3,0	9,1	6,3	0,7	5,0	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

La prédominance du célibat chez la population africaine s'explique, entre autres, par la présence assez importante des jeunes subsahariens qui viennent dans le pays essentiellement pour poursuivre leurs études.

Par ailleurs, le graphique ci-dessous montre que les hommes contractent, en moyenne, leur premier mariage à l'âge de 31,6 ans et les femmes à 26,2 ans, soit plus de cinq ans plus tôt.

Figure 2.7 : Age moyen au premier mariage des étrangers selon le type de ménage et le sexe (en années)



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Le graphique ci-dessus montre que les étrangers vivant au sein de ménages exclusivement étrangers concluent plus tardivement leur première union, que ceux issus de ménages mixtes (3,9 ans plus tard). L'écart entre les âges moyens au premier mariage des deux groupes d'étrangers passe de 2,9 ans pour les femmes à 2,5 ans pour les hommes. A l'instar de la population nationale, les hommes étrangers se marient, en moyenne, 5,4 années plus tard que les femmes étrangères (contre 4,9 années pour l'ensemble du Maroc).

Il se dégage de la comparaison des âges moyens au premier mariage des résidents étrangers et de la population totale du pays, que l'écart relatif, entre ces âges moyens, est relativement plus prononcé (0,4 point) chez les hommes que chez les femmes (0,1 point).

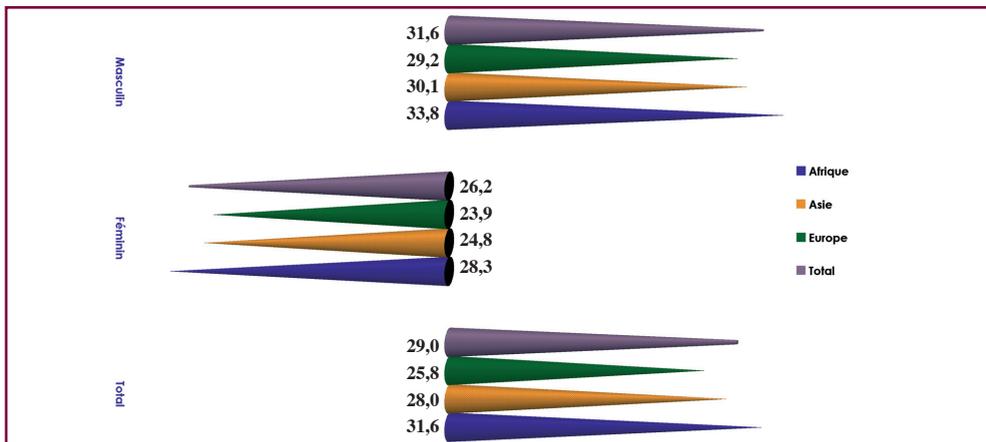
Tableau 2.4 : Age moyen au premier mariage chez les étrangers et au niveau national, selon le sexe et le milieu de résidence (en années)

Milieu	National			Résidents étrangers		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Urbain	31,6	26,3	29,2	32,2	27,1	29,5
Rural	30,4	24,6	27,6	29,5	25,5	27,5
Total	31,6	26,2	29,0	31,2	26,3	28,7

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

L'examen de l'âge moyen au premier mariage, selon le groupe de nationalités, révèle que les européens résidant au Maroc se marient presque six ans plus tôt que les africains. Au moment où les européens affichent le plus bas âge moyen au premier mariage, 25,8 ans (29,2 ans chez les hommes contre 23,9 ans chez les femmes), les africains entrent en première union, en moyenne, à l'âge de 31,6 ans (33,8 ans pour les hommes et 28,3 ans pour les femmes). Se situant entre les deux groupes précédents, les asiatiques affichent un âge moyen au premier mariage de l'ordre de 28,0 ans (30,1 ans et 24,8 ans respectivement chez les hommes et les femmes). Il convient de souligner que l'écart relevé entre les deux sexes reste quasiment identique (entre 5,3 et 5,6 années) au sein de ces groupes de nationalités.

Figure 2.8 : Age moyen au premier mariage des étrangers selon le groupe de nationalités et le sexe (en années)



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

L'examen de la proportion des personnes célibataires à 55 ans permet d'approcher le célibat définitif¹⁰ et de relever la tendance de l'intensité de la nuptialité. Ainsi, il convient de noter que 9,5% (11,6% des hommes et 7,3% des femmes) de la population étrangère restent célibataires à 55 ans, contre à peine 3% de la population nationale.

3. Intensité et calendrier de la fécondité

La fécondité du moment des femmes en âge de procréation, est saisie à travers le taux et l'indice synthétique de fécondité (ISF)¹¹. Ainsi, cet indice s'élève à 2,5 enfants par femme pour l'ensemble du pays, contre 2,1 enfants par femme étrangère. Il y a lieu de souligner que les femmes étrangères issues de ménages mixtes sont relativement plus fécondes que celles vivant au sein de ménages étrangers, soit des ISF respectifs de 2,5 et de 1,7 enfants par femme.

Tableau 2.5 : Taux de fécondité (en %) et indice synthétique de fécondité selon le milieu de résidence et le type de ménage

Groupes d'âges	Etrangers			Mixtes			Ensemble		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
15-19 ans	3,7	55,6	5,3	11,7	0	11,1	7,9	19,2	8,4
20-24 ans	32,2	90,9	33,7	101,2	42,6	96,0	56,9	58,0	57,0
25-29 ans	97,6	205,1	102,9	136,4	166,7	137,9	116,4	186,7	119,8
30-34 ans	102,7	76,9	102	146	112,9	144	125,1	102,3	124,0
35-39 ans	67,7	34,5	66,6	75,6	176,5	80,8	71,8	125,0	74,1
40-44 ans	20,9	90,9	23,6	27,1	43,5	27,8	24,3	63,3	25,9
45-49 ans	9,9	0,0	9,5	7,8	17,2	8,4	8,7	10,6	8,8
ISF	1,7	2,8	1,7	2,5	2,8	2,5	2,1	2,8	2,1

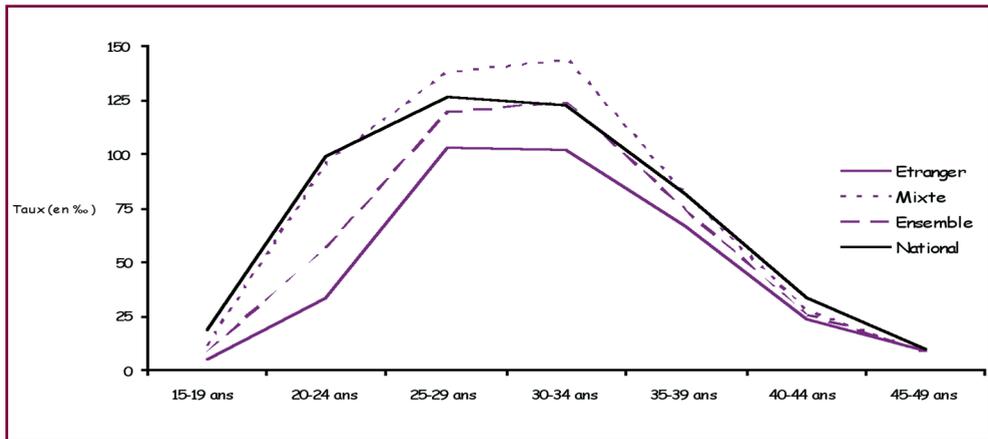
Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

¹⁰ Appelé définitif en raison de la rareté des mariages au-delà de cet âge, indicateur utilisé pour mesurer l'intensité de la nuptialité ;

¹¹ Le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme à l'issue de sa vie féconde si les conditions de procréation du moment sont maintenues.

Il ressort de la série des taux de fécondité par âge des femmes étrangères, que l'essentiel des naissances est réalisé entre 20 et 35 ans. Ainsi, avant l'âge de 20 ans, la fécondité est quasi-nulle, atteint son maximum vers 30-34 ans, puis connaît un repli progressif au-delà de ce groupe d'âges.

Figure 2.9 : Taux de fécondité des femmes en âge de procréation selon l'âge, le type de ménage et la nationalité (en ‰)



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

L'examen du graphique ci-dessus révèle que la fécondité par âge suit un schéma d'évolution relativement différent pour les deux groupes d'étrangères. Ainsi, pour les femmes appartenant aux ménages mixtes, déjà à partir de la tranche d'âges 15-20 ans, la courbe prend une allure à la hausse plus prononcée avoisinant celle relevée à l'échelle nationale. Une situation inverse est observée vers les tranches 25-29 ans et 30-34 ans, où les taux de fécondité enregistrés chez ce groupe de femmes étrangères, dépassent ceux des femmes au niveau national. Le niveau de fécondité des femmes étrangères, vivant au sein de ménages exclusivement étrangers, est beaucoup plus modéré que celui des étrangères relevant des ménages mixtes.

Chapitre 3

*Analyse du profil socio-culturel
de la population étrangère*

CHAPITRE 3

Analyse du profil socio-culturel de la population étrangère

1. Aptitude à lire et à écrire

Globalement, le niveau d'instruction de la population étrangère diffère à plusieurs égards de celui de la population totale du pays. Ainsi, le taux d'analphabétisme des étrangers (7,8%) est largement inférieur à celui relevé au niveau national (43,0%).

Le taux d'analphabétisme des étrangers est environ cinq fois plus élevé en milieu rural (30,5%) qu'en milieu urbain (6,6%). Au niveau de l'ensemble de la population du Maroc, le taux d'analphabétisme des ruraux est presque le double de celui relevé chez les citadins (60,5% et 29,4% respectivement).

Selon le sexe, la proportion des femmes analphabètes de nationalité étrangère s'élève à 11,8% contre seulement 3,8% au sein de la population étrangère masculine.

Tableau 3.1 : Taux d'analphabétisme des étrangers et au niveau national selon le sexe et le milieu de résidence (en %)

Sexe	Etrangers			National		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	3,0	19,9	3,8	18,8	46,0	30,8
Féminin	10,3	40,8	11,8	39,5	74,5	54,7
Ensemble	6,6	30,5	7,8	29,4	60,5	43,0

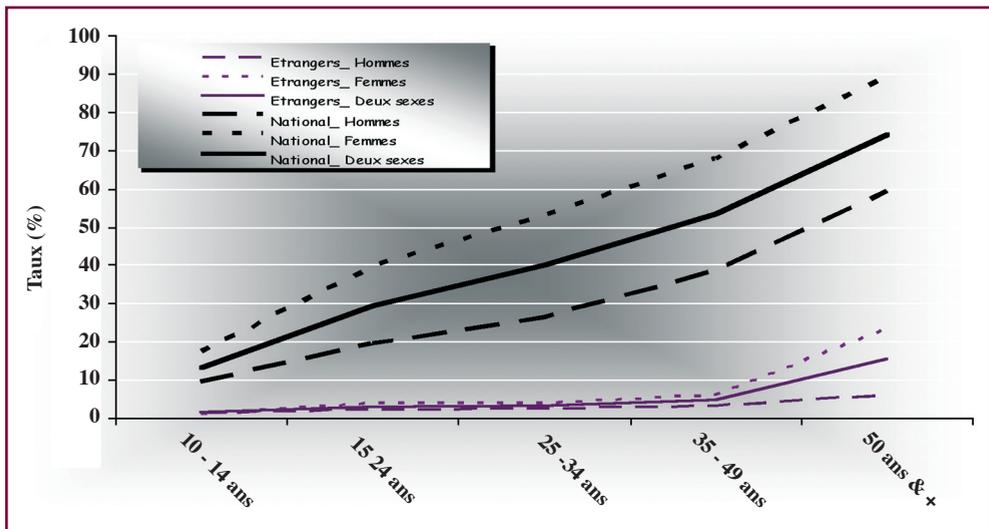
Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Considérant l'ensemble de la population du pays, le taux d'analphabétisme augmente considérablement avec l'âge. Ainsi, il atteint son maximum

(74,3%) chez les personnes âgées de 50 ans et plus, et son niveau le plus bas (13,3%) chez les personnes âgées de 10 à 14 ans. Ce schéma d'évolution, observé au niveau national, diffère substantiellement de celui observé chez la population étrangère. En effet, ce taux passe de 1,3% pour les 10-14 ans à 3% pour les 15-24 ans puis augmente très légèrement jusqu'à 59 ans où il entame une hausse significative pour atteindre son niveau maximal (15,3%) chez les personnes du troisième âge.

Par ailleurs, quel que soit le groupe d'âges considéré, la proportion des personnes analphabètes demeure plus importante chez les femmes que chez les hommes. Les écarts observés entre les deux sexes varient de 0,1 point pour le groupe d'âges 10-14 ans révolus à 17,0 points pour le groupe des générations les plus âgées.

Figure 3.1 : Taux d'analphabétisme des étrangers et de la population totale du Maroc selon le groupe d'âges et le sexe (en %)



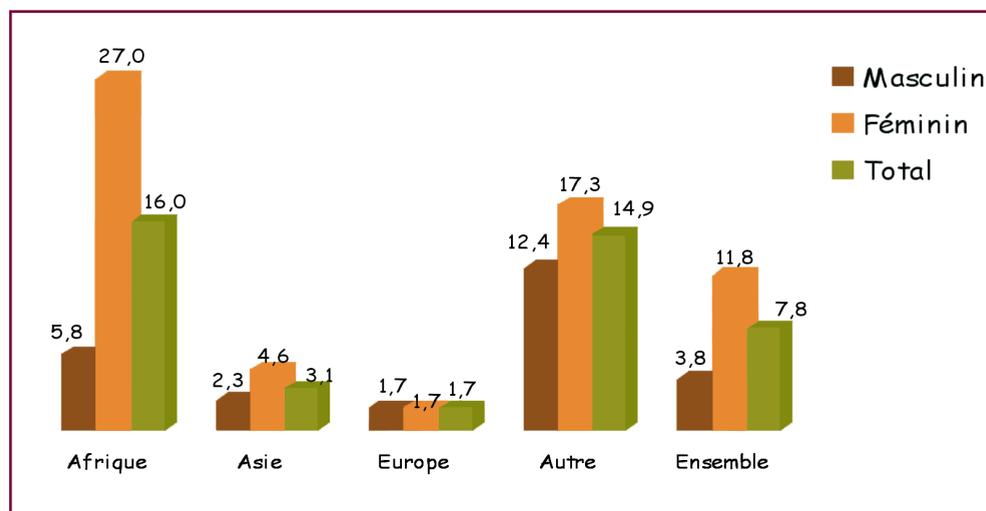
Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Il y a lieu de souligner par ailleurs, que selon le groupe de nationalités, les résidents étrangers de nationalités africaines affichent un taux

Les résidents étrangers au Maroc

d'analphabétisme nettement supérieur à celui des étrangers de nationalités européennes (16,0% contre 1,7%). En outre, les écarts selon le sexe et le milieu de résidence sont beaucoup plus importants chez les résidents étrangers relevant des pays africains que chez leurs homologues européens. En effet, chez les femmes africaines, le taux d'analphabétisme atteint 27,0% contre seulement 5,8% chez les hommes. Chez les européens, par contre, ce taux se situe autour de 1,7% pour les deux sexes.

Figure 3.2 : Taux d'analphabétisme selon le sexe et le groupe de nationalités (en %)



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

2. Scolarisation des enfants

Les résultats du RGPH de 2004 révèlent que les enfants étrangers, âgés de 7 à 12 ans¹², sont scolarisés à 93,2% contre 80,4% pour les enfants du pays. Selon le milieu de résidence, la quasi-totalité (93,6%) des enfants de nationalités étrangères résidant dans les villes était scolarisée, contre 85,4% en milieu rural. En outre, si les disparités entre garçons et filles

¹² Soit 6 à 11 ans au début de l'année scolaire 2003-2004.

de nationalités étrangères semblent inexistantes en milieu urbain, elles restent, néanmoins, assez prononcées en milieu rural.

Tableau 3.2 : Taux de scolarisation selon la nationalité, le sexe et le milieu de résidence (en %)

Sexe	Etrangers			National		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	93,8	86,5	93,5	92,2	74,2	83,2
Féminin	93,2	84,0	92,9	91,7	63,3	77,5
Ensemble	93,6	85,4	93,2	92,0	68,9	80,4

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

3. Niveau d'instruction et diplôme obtenu

En 2004, seuls 9,7% de la population étrangère âgée de 10 ans et plus ont déclaré n'avoir jamais fréquenté un établissement d'enseignement (8,3% en milieu urbain et 32,5% en milieu rural).

Parmi la population ayant déjà fréquenté un établissement scolaire, 0,8% ont déclaré avoir atteint seulement le préscolaire, 27,0% le niveau fondamental (primaire ou collégial), 23,8% le secondaire et près de la moitié (48,4%) ont atteint le niveau supérieur.

S'agissant du niveau d'instruction, la population étrangère résidant au Maroc a un niveau plus élevé que celui de la population totale du pays. Près de la moitié des personnes étrangères (48,4%) a un niveau d'études supérieur et plus de sept personnes sur dix ont au moins un niveau d'enseignement secondaire. Au niveau national, seuls 8,7% ont pu accéder aux études supérieures et près de cinq personnes sur dix se sont arrêtés au niveau primaire.

Tableau 3.3 : Répartition de la population ayant fréquenté un établissement scolaire selon le niveau d'étude et la nationalité (en %)

Niveau d'étude	Nationaux			Etrangers		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Préscolaire	3,3	8,2	4,7	0,7	2,4	0,8
Primaire	39,7	62,9	46,9	12,9	25,6	13,4
Collégial	26,7	19,7	24,5	13,5	15,0	13,6
Secondaire	19,0	6,5	15,2	23,8	25,3	23,8
Supérieur	11,3	2,7	8,7	49,1	31,7	48,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

La proportion des personnes n'ayant jamais fréquenté le système scolaire s'établit chez les résidents étrangers de nationalités africaines à 17,1% et n'est que de 3,9% chez ceux relevant des pays européens. Par contre, la proportion des personnes ayant au moins le niveau d'enseignement primaire s'élève chez les seconds à 95,8% et à 81,7% chez les premiers. Ceci est dû notamment à l'importance relative des résidents étrangers de nationalités européennes ayant suivi des études supérieures, qui constituent une proportion avoisinant 51,6% contre seulement 33,5% pour leurs homologues africains.

Tableau 3.4 : Répartition des diplômés selon le plus haut diplôme obtenu, la nationalité et le sexe (en %).

Groupe de diplômes	Etrangers			Nationaux		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Enseignement fondamental	30,1	35,7	32,7	74,0	74,4	74,4
Enseignement secondaire	20,6	21,2	20,9	10,6	10,8	10,6
Universitaire, Instituts et Ecoles supérieurs	44,8	37,8	41,5	10,6	9,8	10,3
Technicien ou technicien spécialisé	2,6	3,1	2,8	2,4	2,3	2,3
Formation professionnelle	1,9	2,2	2,0	2,4	2,7	2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Il ressort du tableau ci-dessus que les étrangers diplômés ont un niveau nettement plus élevé que celui des diplômés nationaux. En effet, pour les étrangers, plus de quatre diplômés sur dix (41,5%) sont des lauréats d'instituts supérieurs, de grandes écoles ou d'universités (seul le quart de cette proportion est relevé au niveau national). En revanche, près des trois quarts (74,4%) des diplômés de la population totale n'ont que le niveau de l'enseignement fondamental.

Chapitre 4

*Activité, emploi et chômage
de la population étrangère*

CHAPITRE 4

Activité, emploi et chômage de la population étrangère

1. Type et niveau d'activité

La population étrangère résidant au Maroc compte 40,6% de personnes actives, dont 94,2% sont des actifs occupés et 5,8% seulement sont des chômeurs. Le taux de féminisation de la population active est de 30,0%. Le taux brut d'activité¹³ est supérieur de 4,7 points à celui relevé au niveau national (40,6% contre 35,9%). Cet écart s'explique par la forte participation des femmes étrangères à l'activité économique, leur taux d'activité brut est supérieur de 9,6 points à celui des femmes marocaines.

Tableau 4.1 : Taux brut d'activité selon le sexe, la nationalité et le milieu de résidence (en %)

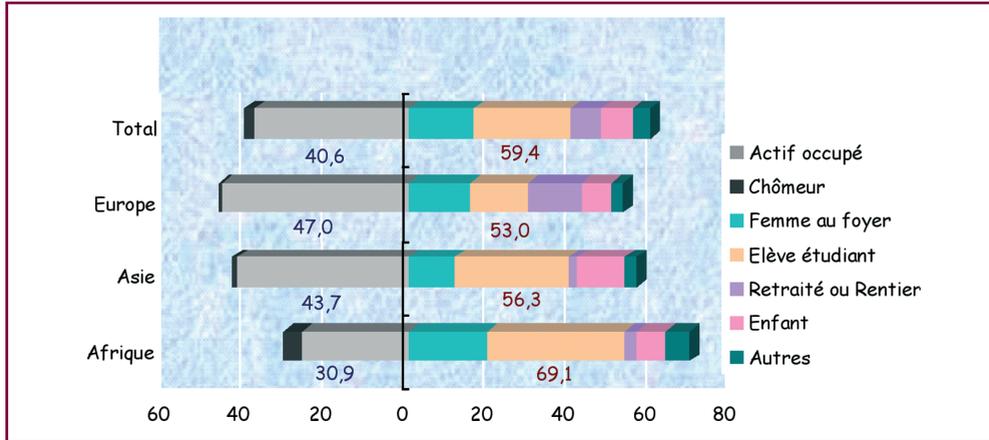
Milieu de résidence	Etrangers			Nationaux		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	53,2	27,3	40,5	54,4	19,8	36,8
Rural	62,1	24,6	43,1	55,1	14,9	34,9
Ensemble	53,6	27,2	40,6	54,7	17,6	35,9

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

L'examen des taux d'activité par sexe et milieu de résidence dénote d'importantes disparités. En effet, les hommes participent à l'activité économique dans une proportion environ deux fois plus importante que celle des femmes (53,6% contre 27,2%). Selon le milieu de résidence, le taux d'activité est de 40,5% dans les villes contre 43,1% en milieu rural.

¹³ Le taux brut d'activité est le rapport de la population active à la population totale.

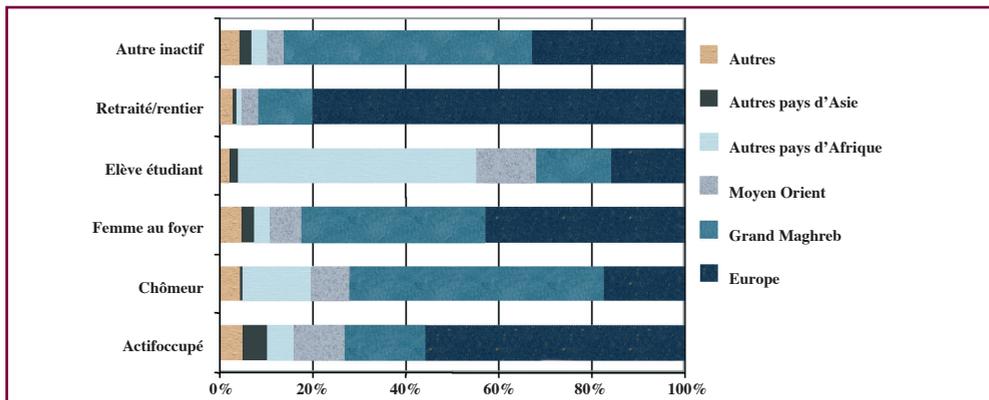
Figure 4.1: Répartition des étrangers selon le groupe de nationalités et le type d'activité (en %)



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Selon le groupe de nationalités, ce sont les européens qui affichent le taux d'activité le plus élevé (47,0%). En revanche, les africains sont nettement moins actifs enregistrant les taux d'activité les plus faibles. Les principales raisons d'inactivité chez les étrangers de nationalités africaines sont la scolarisation (69,1%) et la gestion du foyer pour les femmes.

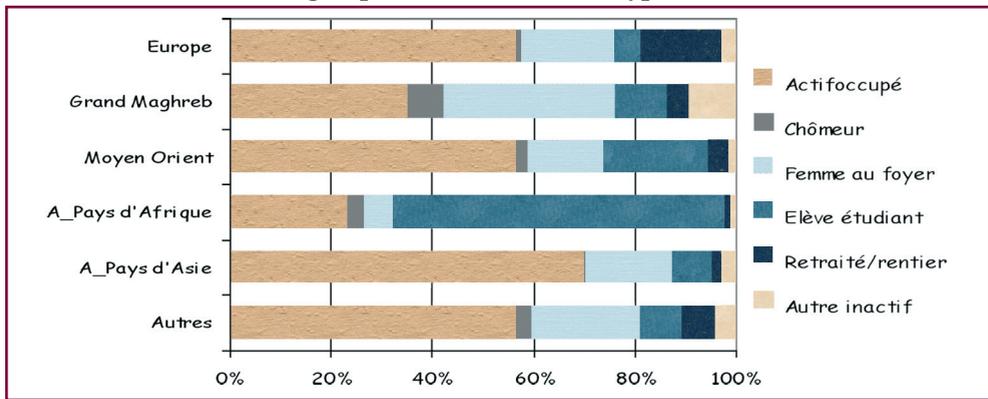
Figure 4.2 : Répartition des étrangers (15 ans et plus) selon le type d'activité et le groupe de nationalités



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Il convient de souligner par ailleurs que l'analyse de la population étrangère âgée de 15 ans et plus, selon le type d'activité et la nationalité, permet de relever certains traits saillants. Ainsi, plus de la moitié (55,6%) des actifs occupés sont de nationalités européennes. D'un autre côté, plus d'un chômeur étranger sur deux est maghrébin (54,8%) et plus de 65,4% de l'ensemble de la population africaine, principalement subsaharienne sont des étudiants.

Figure 4.3 : Répartition des étrangers (âgés de 15 ans et plus) selon le groupe de nationalités et le type d'activité



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Il est intéressant de souligner que 15,7% des européens résidant au Maroc sont des retraités, soit 80,9 % de l'ensemble des retraités étrangers. Le constat le plus marquant est la forte proportion des français parmi le groupe des retraités, soit 56,7%.

Tableau 4.2 : Taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus selon le sexe et le groupe de nationalités (en %)

Groupe de nationalités	Masculin	Féminin	Total
Maghreb	74,9	19,3	42,3
Autres pays de l'Afrique	30,4	18,4	26,8
Moyen Orient	76,7	19,1	59,2
Europe	74,1	44,0	57,8
Total des étrangers	68,2	34,0	51,2

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

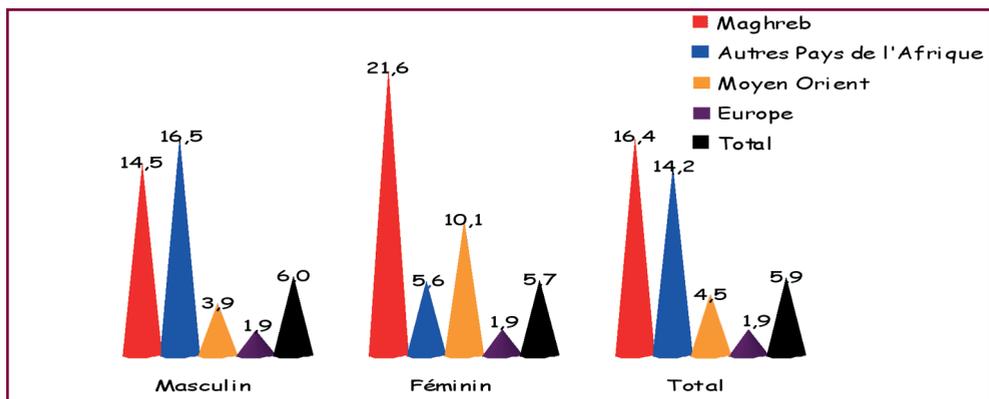
Le motif d'installation des étrangers au Maroc est fortement lié à leur profil démographique et socio-économique. Ainsi, les africains essentiellement subsahariens qui viennent principalement pour suivre des études, affichent le plus faible taux d'activité (26,8%). Ce taux est de l'ordre de 42,3% pour les maghrébins. En revanche, ce sont les ressortissants des pays du Moyen Orient qui sont relativement les plus actifs (59,2%), suivis des européens (57,8%).

2. Niveau et caractéristiques du chômage

Lors du dernier recensement, 5,9% de la population active étrangère étaient en quête d'un emploi. Ce taux est nettement inférieur à celui des marocains. Le taux de chômage est de 5,7% chez les femmes actives contre 6,0% chez les hommes.

Plus de la moitié de ces chômeurs sont de nationalités maghrébines. Le taux de chômage est de 16,4% pour ce groupe de nationalités, il est de 14,5% pour les hommes contre plus de 21,6% pour les femmes. Le taux de chômage chez les européens actifs est de 1,9%. Les étrangers ressortissants des pays du Moyen Orient viennent en position intermédiaire avec un taux de chômage de 4,5%.

Figure 4.4 : Taux de chômage des étrangers selon le sexe et le groupe de nationalités (en %)



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

L'examen de la structure des chômeurs étrangers selon le type de chômeurs révèle que 62,1% de ces chômeurs sont en quête de leur premier emploi. Selon le groupe de nationalités, 56,1% des chômeurs européens ont déjà travaillé, alors que plus des deux tiers des chômeurs maghrébins sont à la recherche de leur première embauche. Les femmes maghrébines sont touchées principalement par le chômage de première insertion, 84,8% des actives maghrébines en situation de chômage sont à la recherche de leur premier emploi.

3. Traits saillants de l'emploi¹⁴

a. Situation dans la profession

Comme le montre le tableau ci-dessous, la répartition des actifs étrangers¹⁵ selon la situation dans la profession, fait ressortir la prédominance du salariat et ce, quel que soit le milieu de résidence. Il convient de souligner, par ailleurs, que la part de ce statut est identique en milieu urbain pour les étrangers comme pour les nationaux (68,8%). Le statut d'indépendant vient en deuxième lieu avec une proportion de 16,3%, soit près de la moitié de la proportion affichée par les nationaux. Le constat le plus marquant réside dans la part significative des employeurs (13,4%) soit près de sept fois plus que celle enregistrée au niveau national.

¹⁴ De l'emploi au moment du RGPH (pour les actifs occupés) ou de l'emploi occupé avant la situation du chômage au moment du RGPH (pour les chômeurs ayant déjà travaillé).

¹⁵ Non compris les chômeurs n'ayant jamais travaillé.

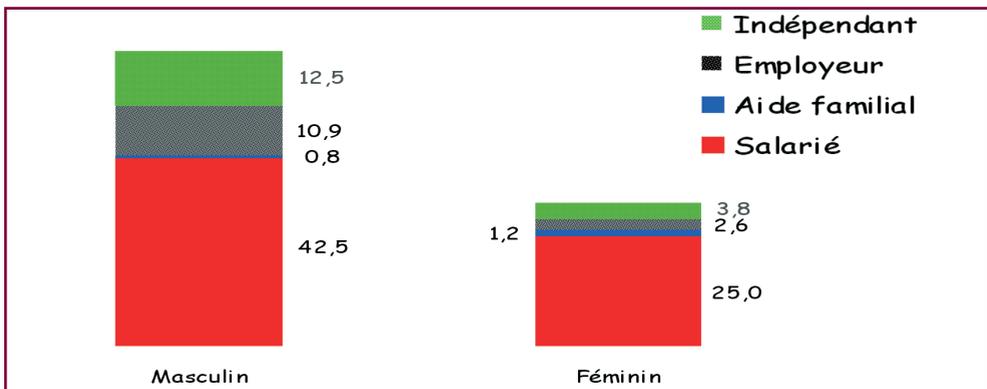
Tableau 4.3 : Structure des actifs¹⁶ selon la situation dans la profession, la nationalité et le milieu de résidence (en %)

Statut professionnel	Etrangers			Nationaux		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Employeur	13,4	14,1	13,4	2,5	1,1	1,8
Indépendant	15,5	30,9	16,3	25,2	35,8	30,1
Salarié	68,8	44,5	67,6	68,8	31,3	51,5
Aide familial	1,6	10,0	2,0	2,0	31,0	15,4
Apprenti	0,3	0,3	0,3	1,5	0,9	1,2
Non spécifié	0,5	0,1	0,5	-	-	-
Total	100	100,0	100	100,0	100,0	100,0

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Concernant l'analyse de la structure des actifs selon le sexe, il y a lieu de noter que deux employeurs sur dix sont des femmes, et presque le quart des indépendants sont de sexe féminin. Pour ce qui est des salariés, le taux de féminisation dépasse les 37%.

Figure 4.6 : Structure des actifs selon le sexe et situation dans la profession (% Total)



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Par ailleurs, selon le groupe de nationalités, le statut de salarié est moins prononcé chez les ressortissants de pays du Moyen Orient (55,4%) que chez ceux de nationalités maghrébines (60,5%) ou européennes (70,2%).

¹⁶ Non compris les chômeurs n'ayant jamais travaillé.

Tableau 4.4 : Répartition (en %) de la population active¹⁷ étrangère selon la situation dans la profession et le groupe de nationalités.

Statut professionnel	Maghreb	Autres Pays de l'Afrique	Moyen Orient	Autres pays d'Asie	Europe	Autres	Total
Employeur	8,4	4,8	22,3	9,5	15,3	5,9	13,4
Indépendant	26,7	15,0	19,5	13,6	12,6	16,3	16,3
Salarié	60,5	77,9	55,4	74,0	70,2	71,9	67,6
Aide familial	3,7	1,2	1,6	2,1	1,4	4,3	2,0
Autres	0,7	1,1	0,2	0,8	0,5	1,3	1,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Le statut d'indépendant qui occupe le second rang pour les maghrébins avec 26,7%, arrive en troisième position pour les autres principaux groupes. En effet une situation inverse est enregistrée chez les étrangers de nationalités européennes et les ressortissants du Moyen Orient, puisque c'est le statut d'employeur qui vient en seconde position avec 22,3% et 15,3% des actifs des deux groupes de nationalités respectifs.

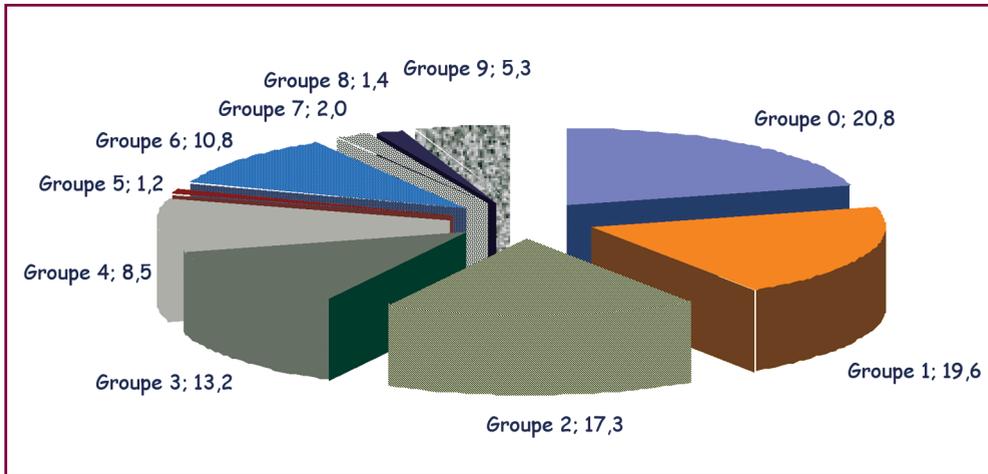
b. Branches d'activité et groupes socio-professionnels des actifs¹⁸

L'analyse de la structure des actifs étrangers selon le grand groupe de professions fait ressortir plusieurs traits marquants. En effet, 20,8% des actifs étrangers exercent des professions relevant du grand groupe « Corps législatif, Responsables hiérarchiques de la fonction publique, Directeurs et cadres de direction des entreprises » contre seulement 1,5% au niveau national. Le grand groupe des cadres supérieurs et des membres des professions libérales représente 19,6% des actifs étrangers contre à peine 2% des actifs au niveau national. Par ailleurs, le grand groupe des cadre moyens vient en troisième position avec une proportion de 17,3% alors que celle relevée au niveau national n'est que de 6,5%.

¹⁷ Non compris les chômeurs n'ayant jamais travaillé

¹⁸ Non compris les chômeurs n'ayant jamais travaillé

Figure 4.7 : Actifs étrangers selon les grands groupes de professions¹⁹ (en %)



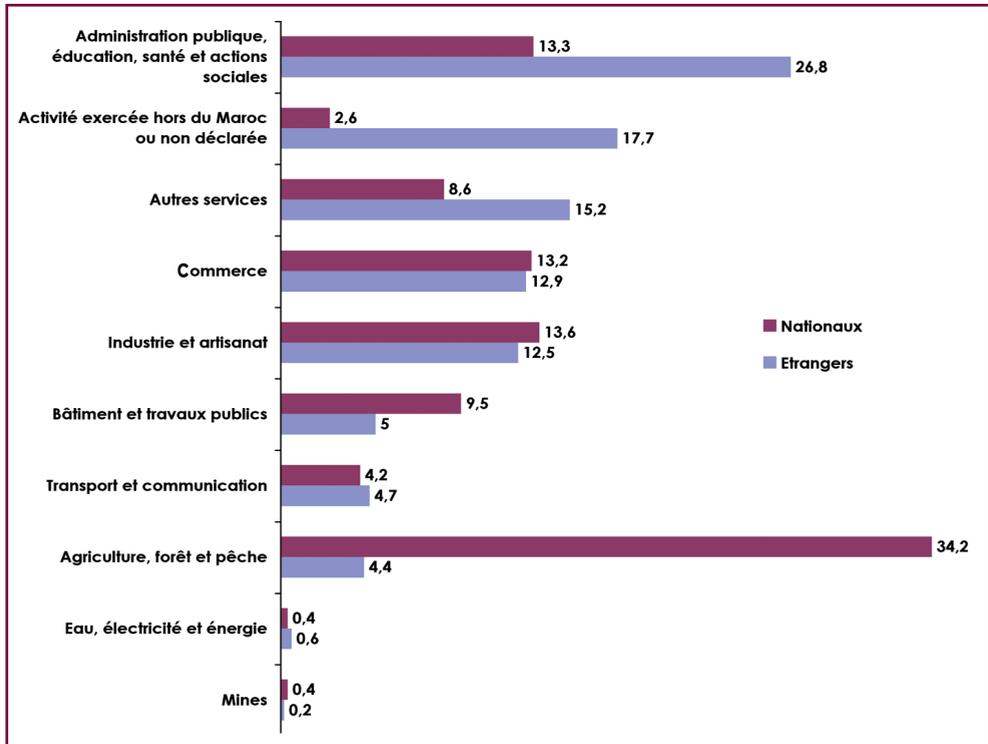
Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Il convient de noter par ailleurs que si au niveau national, plus de deux actifs sur dix (23,1%) sont des artisans ou ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (non compris les ouvriers agricoles), cette proportion n'est que de 10,8% chez les actifs étrangers. La part du grand groupe des ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris ouvriers qualifiés) est de 2%, soit un dixième de celle relevée pour l'ensemble des actifs du pays (21,9%).

¹⁹ Les grands groupes socio-professionnels sont :

- 0 : Corps législatif, Responsables hiérarchiques de la fonction publique, Directeurs et cadres de direction des entreprises ;
- 1 : Cadres supérieurs et membres des professions libérales ;
- 2 : Cadres moyens ;
- 3 : Employés ;
- 4 : Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers ;
- 5 : Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés ;
- 6 : Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (non compris ouvriers d'agriculture) ;
- 7 : Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris ouvriers qualifiés) ;
- 8 : Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage ;
- 9 : Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers ;
- X : Personnes ne pouvant être classées selon la profession.

Figure 4.8 : Actifs étrangers et actifs nationaux selon la branche d'activité économique (en %)



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

L'examen de la répartition des actifs étrangers selon les branches d'activité économique révèle que les services, l'industrie, et les activités extraterritoriales constituent les secteurs d'activité les plus pourvoyeurs d'emplois pour ces actifs. Par ailleurs, les services (administration publique, éducation, santé et actions sociales et autres services) qui s'accaparent 42,0% des actifs étrangers, ne représentent que 21,9% au niveau national. La proportion des actifs étrangers exerçant des activités extraterritoriales du Maroc est de 17,7% contre 2,6% pour les actifs au niveau national. Il convient de souligner par contre que vue la concentration des étrangers en milieu urbain, le secteur agricole n'est pas un secteur qui intéresse les actifs étrangers, seuls 4,4% de ces derniers exercent dans ce secteur contre plus de 34,2% des actifs de l'ensemble du pays.

Chapitre 5

*Profil des ménages
et conditions d'habitation*

CHAPITRE 5

Profil des ménages et conditions d'habitation

1. Typologie et caractéristiques des ménages

**Tableau 5.1 : Etrangers et ménages des étrangers
selon le milieu de résidence et le type de ménage**

Milieu de résidence	Individus			Ménages		
	Etranger	Mixte	Total	Etranger	Mixte	Total
Urbain	25.594	22.146	47.740	11.267	14.101	25.368
Rural	1.057	1.413	2.470	485	885	1.370
Total	26.651	23.559	50.210	11.752	14.986	26.738

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Selon les données du RGPH de 2004, on compte 26.738 ménages abritant au moins un étranger. Parmi ces ménages 44,0% sont composés exclusivement d'étrangers (soit 11.752 ménages) et 56,0% sont mixtes²⁰, soit 14.986 ménages. Le premier type de ménages abrite 53,1% de l'ensemble des résidents étrangers (soit 26.651 étrangers) alors que les ménages mixtes abritent 46,9% d'entre eux (soit 23.559 étrangers).

**Tableau 5.2 : Ménages des étrangers selon le nombre de nationalités
dans le ménage et le type de ménage**

Nombre de nationalités	Effectif			Structure en %		
	Etranger	Mixte	Total	Etranger	Mixte	Total
Une nationalité	10.878	-	10.878	92,6	-	40,7
Deux nationalités	780	14 763	15.543	6,6	98,5	58,1
Trois et plus	94	223	317	0,8	1,5	1,2
Total	11.752	14.986	26.738	100,0	100,0	100,0

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

²⁰ un ménage mixte est un ménage composé d'étrangers et de marocains.

Il ressort de l'analyse de la structure des ménages des étrangers selon le nombre de nationalités dans le ménage et le type, que les ménages composés exclusivement d'étrangers sont à 92,6% des ménages à une seule nationalité, 6,6% parmi eux sont à deux nationalités et 0,8% sont à trois nationalités ou plus. Par ailleurs, les ménages « mixtes », composés de marocains et d'étrangers sont des ménages à 98,5% composés de deux nationalités (marocaine et autre nationalité étrangère) et à 1,5% seulement des ménages à trois nationalités ou plus.

a. Taille des ménages des étrangers

La taille moyenne des ménages des étrangers est globalement inférieure à la moyenne nationale (3,4 personnes contre plus de 5,2 personnes). Cette moyenne cache cependant des disparités importantes selon le type de ménage. Ainsi, la taille moyenne des ménages exclusivement étrangers est de 2,3 personnes, alors que celle des ménages mixtes est de l'ordre de 4,3 personnes. Ces derniers présentent presque les mêmes caractéristiques que les marocains, puisque le ménage mixte n'a en moyenne que 1,6 étranger parmi ses membres et ce, quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 5.3 : Taille moyenne des ménages selon le milieu de résidence et le type de ménage

Milieu de résidence	Ménages des étrangers			Moyenne Nationale
	Exclusivement étranger	Mixte	Total	
Urbain	2,3	4,2	3,4	4,7
Rural	2,2	5,3	4,2	6,0
Total	2,3	4,3	3,4	5,2

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Il ressort de l'analyse différentielle selon le milieu de résidence, que l'écart entre la taille moyenne des ménages mixtes et celle des ménages étrangers est plus prononcé en milieu rural (5,3 personnes pour les premiers contre 2,2 personnes pour les seconds). C'est dire combien la composition des ménages des étrangers résidant au Maroc diffère d'un type de ménage à l'autre. Ainsi, si 68,3% des ménages exclusivement étrangers se

composent d'au plus de deux personnes, les ménages de 4 personnes et plus représentent 57,8% de l'ensemble des ménages mixtes.

Tableau 5.4 : Répartition des ménages selon le type et le nombre de personnes.

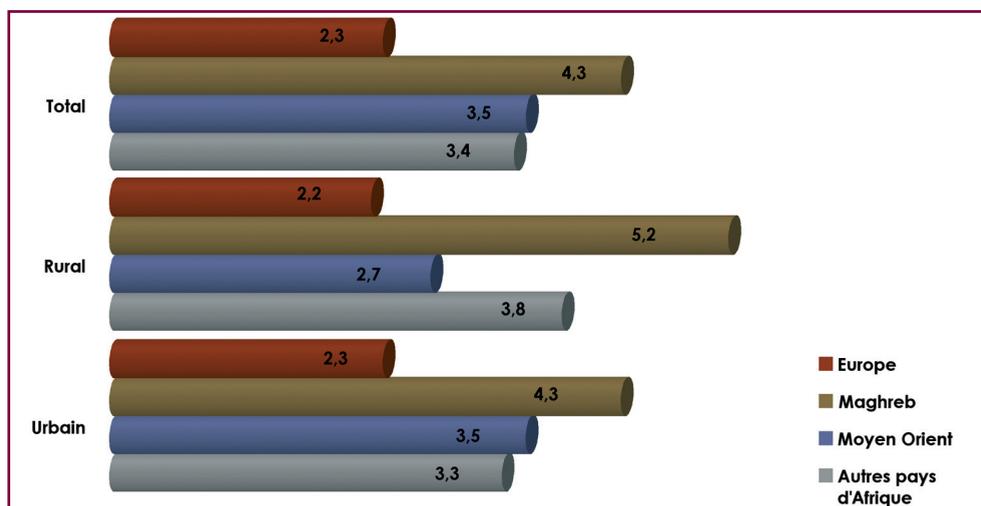
Taille	Structure (%) en colonne			Structure (%) en ligne		
	Etranger	Mixte	Total	Etranger	Mixte	Total
Une personne	42,9	-	18,8	100,0	-	100,0
Deux personnes	25,4	21,2	23,0	48,4	51,6	100,0
Trois personnes	12,1	21,0	17,1	31,2	68,8	100,0
Quatre et plus	19,6	57,8	41,0	21,0	79,0	100,0
Total	100,0	100,0	100,0	44,0	56,0	100,0

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Par ailleurs, les ménages composés d'une seule personne représentent 18,8% des ménages (42,9% des ménages exclusivement étrangers). Les ménages composés de deux personnes viennent en troisième position avec une proportion de 23,0%, dont 48,4% sont des ménages exclusivement étrangers et 51,6% sont de type mixte.

b. Taille des ménages selon le groupe de nationalités

Figure 5.1 : Taille moyenne des ménages selon le groupe de nationalités et le milieu de résidence.



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Tableau 5.5 : Taille moyenne des ménages selon le type de ménage et le groupe de nationalités du Chef de ménage

Groupe de nationalités	Exclusivement étranger	Mixte	Total
Afrique	2,9	4,5	4,2
Asie	2,8	4,2	3,4
Europe	1,9	3,3	2,3
Autres	2,5	5,2	3,2
Total	2,3	4,3	3,4

Source : Recensement de la Population et de l'Habitat de 2004.

Selon le groupe de nationalités du chef de ménage, la taille moyenne des ménages dont les chefs sont de nationalités africaines s'établit à 4,2 personnes par ménage, soit 4,5 personnes pour les ménages mixtes et 2,9 personnes pour les ménages étrangers. Par contre la taille moyenne des ménages dont les chefs sont de nationalités européennes, frôle à peine les 2,3 personnes (1,9 personne pour les ménages étrangers et 3,3 personnes pour les ménages mixtes). Le groupe des « autres nationalités » affichant, pour les ménages mixtes, une taille moyenne de 5,2 personnes reste, par contre, le seul groupe dont la taille est comparable à la moyenne nationale.

Tableau 5.6 : Répartition des ménages selon le nombre de personnes dans le ménage et le groupe de nationalités

Nationalité du chef de ménage					
Structure (%) en colonne					
	Afrique	Asie	Europe	Autre	Total
Une personne	6,1	20,3	35,8	31,6	18,8
Deux personnes	18,8	18,0	30,6	19,7	23,0
Trois personnes	18,7	17,7	15,0	12,2	17,1
4 personnes et plus	56,4	44,0	18,6	36,5	41,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Structure (%) en ligne					
	Afrique	Asie	Europe	Autre	Total
Une personne	17,1	8,2	69,0	5,7	100,0
Deux personnes	43,0	5,9	48,2	2,9	100,0
Trois personnes	57,7	7,9	31,9	2,4	100,0
4 personnes et plus	72,4	8,2	16,5	3,0	100,0
Total	52,7	7,6	36,3	3,4	100,0

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Les résidents étrangers au Maroc

Analysée selon le groupe de nationalités des chefs de ménage, la répartition des ménages selon le nombre de personnes dénote, pour les ménages de nationalités africaines, d'une nette concentration autour des ménages de 4 personnes et plus (avec 56,4%). Concernant les ménages européens, 66,4% sont composés d'au plus 2 personnes. Enfin, il convient de noter que 69,0% des ménages composés d'une seule personnes sont de nationalités européennes, et plus de 72,4% des ménages à quatre personnes ou plus sont de nationalités africaines.

c. Répartition spatiale des ménages des étrangers

L'analyse de la localisation géographique des ménages des étrangers, révèle que la région du Grand Casablanca s'accapare plus du tiers (33,8%) de l'ensemble de ces ménages. La région de Rabat- Salé- Zemmour- Zaër vient en second rang avec 18,3%, suivie des régions de l'Oriental, de Marrakech- Tensift- Al Haouz et de Tanger- Tétouan avec des proportions respectives de 10,6%, 8,4% et de 7,7% . Notons toutefois que la région de l'Oriental connaît la plus grande concentration des ménages mixtes (86,4%). D'un autre côté, les régions sahariennes et la région de Tadla-Azilal, abritent moins de 2,0% de l'ensemble des ménages des étrangers.

Tableau 5.7 : Répartition des ménages des étrangers selon le type de ménages et la région de résidence

Région	Type de ménage			part %	% des ménages mixtes
	Exclusivement étranger	Mixte	Total		
OUED ED-DAHAB - LAGOUIRA	31	77	108	0,4	71,3
LAAYOUNE- BOUJDOUR- SAKIA EL HAMRA	89	117	206	0,8	56,8
GUELMIM- ES-SEMARA	28	39	67	0,3	58,2
SOUSS- MASSA- DARAA	858	804	1.662	6,2	48,4
GHARB-CHRARDA-BENI HSEN	172	486	658	2,5	73,9
CHAOUIA- OUARDIGHA	165	214	379	1,4	56,5
MARRAKECH- TENSIFT- AL HAOUZ	1.290	962	2.252	8,4	42,7
ORIENTAL	388	2.455	2.843	10,6	86,4
GRAND-CASABLANCA	4.237	4.789	9.026	33,8	53,1
RABAT- SALE- ZEMMOUR- ZAËR	2.469	2.423	4.892	18,3	49,5
DOUKALA- ABDA	148	322	470	1,8	68,5
TADLA- AZILAL	59	107	166	0,6	64,5
MEKNES- TAFILALET	292	482	774	2,9	62,3
FES- BOULEMANE	371	528	899	3,4	58,7
TAZA- AL HOCEIMA- TAOUNATE	70	209	279	1,0	74,9
TANGER- TETOUAN	1.085	972	2.057	7,7	47,3
Total	11.752	14.986	26.738	100,0	56,0

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

2. Conditions d'habitation

a. Caractéristiques du logement

En milieu urbain, les ménages des étrangers logent essentiellement dans des appartements (41,5%). Les villas viennent en deuxième position avec 25,2%, suivies des maisons de type marocain moderne avec une proportion de 23,2%.

Tableau 5.8 : Répartition des ménages selon le type de logements, la nationalité et le milieu de résidence (en %)

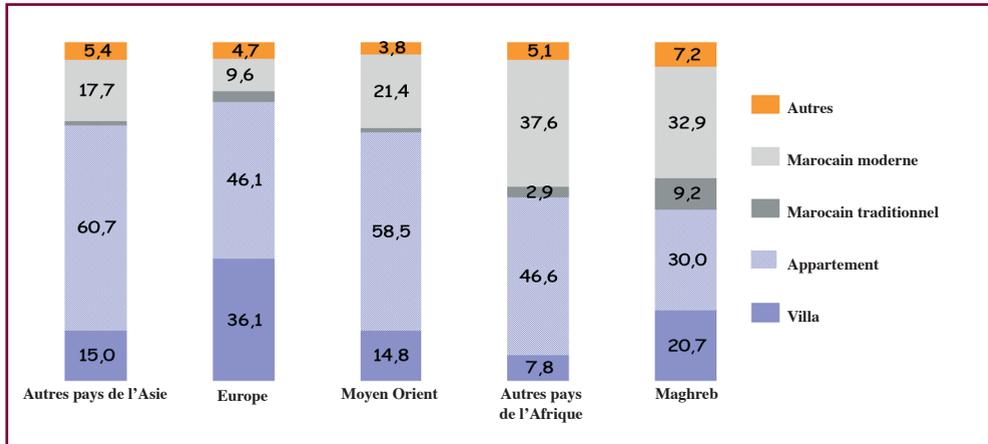
Type de logement	Étrangers			National	
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural
Villa ou niveau de villa	25,2	23,6	25,1	3,3	0,3
Appartement	41,5	2,0	39,5	12,4	0,1
Maison marocaine traditionnelle	5,8	9,1	6,0	8,1	4,8
Maison marocaine moderne	23,2	24,2	23,2	62,5	13,6
Maison sommaire ou bidonville	0,7	1,9	0,8	8,2	5,6
Habitation de type rural	0,1	31,9	1,7	1,1	72,2
Autres	3,5	7,4	3,7	4,3	3,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

En milieu rural, le type d'habitat des étrangers est dominé par l'habitat de type rural qui abrite 31,9% des ménages. Les maisons marocaines modernes hébergent 24,2% des ménages des étrangers ruraux. Dans ce milieu, il est intéressant de constater que les ménages étrangers logent dans des villas dans une proportion importante, soit 23,6% de ces ménages.

Par ailleurs, plus du tiers (36,1%) des ménages dont les chefs sont de nationalités européennes, habitent un logement de type villa et 46,1% parmi eux, logent dans des appartements. Hormis les maghrébins, les ménages de tous les groupes de nationalités logent essentiellement dans des appartements. Les maghrébins habitent, quant à eux, principalement des logements de type maison marocaine moderne (32,9%), les appartements viennent en deuxième position (30,0%), suivis des villas (20,7%). Les ménages dont les chefs sont de nationalités africaines subsahariennes, habitent principalement les appartements (46,6%) ou les maisons marocaines modernes (37,6%).

Figure 5.2 : Répartition des ménages étrangers selon le type de logement et le groupe de nationalités du chef de ménage



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

Pour ce qui est des maisons marocaines traditionnelles, il est à noter que des proportions non négligeables de ménages maghrébins (9,2%) et de ménages européens (3,5%) y habitent.

b. Statut d'occupation

Près de la moitié (49,6%) des ménages des étrangers sont locataires et 37,8% occupent leur propre logement. Des écarts importants sont toutefois observés, si l'on considère le type de ménage.

Tableau 5.9 : Répartition des ménages des étrangers selon le statut d'occupation, le milieu de résidence et le type de ménage (en %)

Statut d'occupation	Milieu		Type de ménage		Total
	Urbain	Rural	Exclusivement étranger	Mixte	
Propriétaire ou copropriétaire	36,4	64,4	19,4	52,2	37,8
Accédant à la propriété	3,0	1,0	0,9	4,4	2,9
Locataire	51,4	16,0	69,5	33,9	49,6
Logement de fonction	2,7	4,5	3,9	1,9	2,8
Logé gratuitement	3,4	9,7	2,6	4,6	3,7
Autres	0,7	1,3	0,5	0,9	0,8
Non déclaré	2,4	3,1	3,2	2,0	2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

En effet, parmi les ménages exclusivement étrangers, presque sept ménages sur dix sont locataires, au moment où plus de la moitié (52,2%) des ménages mixtes sont propriétaires ou copropriétaires de leurs logements.

Pour les ressortissants du Maghreb, 54,9% sont propriétaires et 30,2% sont locataires. Une situation inverse est observée au niveau des autres groupes de nationalités. La part des locataires parmi les ressortissants des autres pays de l'Afrique est importante, presque neuf ménages sur dix de ces derniers ont un statut de locataire contre seulement 5,9% qui ont un statut de propriétaire ou copropriétaire.

c. Taux d'occupation²¹

Dans l'ensemble, les personnes de nationalité étrangère vivent au sein de ménages de petite taille, mais dans des logements relativement plus spacieux²². Les conditions de logement diffèrent toutefois d'un type de ménage à l'autre.

²¹ C'est le nombre moyen de personnes par pièce.

²² En termes de nombre de pièces dans le logement occupé.

Tableau 5.10 : Ménages selon le nombre de pièces occupées, le taux d'occupation et le type de ménage

Nombre de pièces	Type de ménage			National
	Exclusivement étranger	Mixte	Ensemble	
1 à 2 pièces	21,1	15,3	17,8	40,6
3 à 4 pièces	55,6	52,0	53,6	43,7
5 pièces et plus	19,3	30,5	25,6	13,8
Non déclaré	4,0	2,2	3,0	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Taille moyenne des ménages	2,3	4,3	3,4	5,2
Taux d'occupation	0,7	1,1	0,9	1,7

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

La proportion des ménages des étrangers qui occupent des logements de cinq pièces ou plus est presque le double de celle des ménages nationaux (25,6% contre 13,8%) et ce, bien que les ménages des étrangers soient de taille réduite (3,4 contre plus de 5,2 personnes). La taille moyenne des ménages exclusivement étrangers est de 2,3 personnes ; 55,6% d'entre eux occupent des logements de 3 à 4 pièces et 19,3% des logements de 5 pièces et plus. Cette dernière proportion est de 30,5% pour les ménages mixtes.

Le taux d'occupation des ménages étrangers est de 0,7 personne par pièce, contre 1,1 personne par pièce pour les ménages mixtes. Ainsi, pour l'ensemble des étrangers, la moyenne est de 0,9 personne par pièce, un chiffre bien en deçà du taux d'occupation relevé au niveau national (1,7 personnes par pièce).

TABLEAUX STATISTIQUES

Liste des tableaux statistiques

Tableau 1.1	: Population légale du Royaume du Maroc selon la région et la nationalité	81
Tableau 1.2	: Population légale urbaine du Royaume selon la région et la nationalité	82
Tableau 1.3	: Population légale rurale du Royaume selon la région et la nationalité.....	83
Tableau 1.4	: Population légale du Royaume selon la province/préfecture et la nationalité	84
Tableau 1.5	: Population municipale étrangère selon le type de ménages, le sexe et la province et préfecture.....	87
Tableau 1.6	: Population municipale étrangère selon le groupe d'âges et la province et préfecture	90
Tableau 1.7	: Population municipale étrangère selon le groupe de nationalités et la province / préfecture	93
Tableau 1.8	: Les quatre principales communautés étrangères au Maroc selon la province / préfecture	96
Tableau 1.9	: Population étrangère résidente au Maroc selon la nationalité, le sexe et le type de ménage.....	99
Tableau 1.10	: Population étrangère résidente au Maroc selon la nationalité, le sexe et le milieu de résidence.....	101
Tableau 1.11	: Etrangers selon la nationalité et le groupe d'âges ...	103
Tableau 1.12	: Population étrangère âgée de 15 ans et plus selon le statut matrimonial et la nationalité (%)	105
Tableau 1.13	: Répartition des étrangers âgés de 7 ans et plus selon le type d'activité par nationalité	107
Tableau 1.14	: Répartition des étrangers âgés de 7 ans et plus selon la nationalité et le type d'activité	109
Tableau 1.15	: Répartition des étrangers âgés de 15 ans et plus selon le type d'activité par nationalité	111

Tableau 1.16	: Répartition des étrangers âgés de 15 ans et plus selon la nationalité et le type d'activité	113
Tableau 2.1	: Ménages avec au moins un étranger selon le milieu de résidence et le type	115
Tableau 2.2	: Répartition des ménages des étrangers selon la région et le type de ménage	115
Tableau 2.3	: Ménages avec au moins un étranger selon le groupe de nationalité et le type	116
Tableau 2.4	: Etrangers selon le type de ménage, le milieu de résidence et le nombre de nationalités par ménage ..	117
Tableau 2.5	: Ménages selon le type de logement occupé et le type de ménage	117
Tableau 2.6	: Ménages selon le nombre de pièces habitées et le type...	118
Tableau 2.7	: Répartition des étrangers selon le groupe de nationalités, le type de ménage et le sexe	119
Tableau 2.8	: Répartition des étrangers selon le groupe de nationalités, le sexe et le type de ménage	120
Tableau 2.9	: Répartition des étrangers selon la région, le sexe et le type	121
Tableau 2.9	: Répartition des étrangers selon la région, le sexe et le type.....	122
Tableau 3.1	: Population étrangère par sexe et par groupe d'âge quinquennal	123
Tableau 3.2	: Structure par sexe et par groupe d'âges quinquennal des étrangers et au niveau national en 2004	124
Tableau 3.3	: Etrangers selon le groupe d'âge quinquennal, le type de ménage et le sexe en 2004	125
Tableau 3.4	: Etrangers selon le groupe d'âge quinquennal, le type de ménage et le sexe en 2004	126
Tableau 3.5	: Etrangers âgés de 15 ans et plus selon l'état matrimonial et le sexe	127

Tableau 3.6	: Etrangers âgés de 15 ans et plus selon l'état matrimonial, le sexe et le type de ménage, 2004	127
Tableau 3.7	: Taux (en ‰) et indice synthétique de fécondité selon le type de ménage.....	128
Tableau 3.8	: Taux (en ‰) et indice synthétique de fécondité selon la nationalité.....	128
Tableau 4.1	: Les étrangers diplômés selon le plus haut diplôme obtenu, la nationalité et le sexe en 2004.....	129
Tableau 4.2	: Les étrangers diplômés selon le plus haut diplôme obtenu, le type de ménage et le sexe en 2004.....	129
Tableau 5.1	: Taux d'activité (en %) selon l'âge, la nationalité et le sexe en 2004	130
Tableau 5.2	: Taux de chômage (en %) selon l'âge, la nationalité et le sexe en 2004.....	130
Tableau 5.3	: Répartition des actifs étrangers selon le statut professionnel, la nationalité et le milieu de résidence	131
Tableau 5.4	: Population active selon la nationalité, le grand groupe de professions et le sexe en 2004.....	132
Tableau 5.5	: Population active selon la nationalité, le grand groupe de professions et le sexe en 2004 (Urbain).....	133
Tableau 5.6	: Population active selon la nationalité, le grand groupe de professions et le sexe en 2004 (Rural).....	134
Tableau 5.7	: Population active selon la nationalité, le grand groupe de professions, le type de ménage et le sexe en 2004.....	135
Tableau 5.8	: Population active selon la branche d'activité économique, la nationalité et le sexe en 2004	136
Tableau 5.9	: Population active selon la branche d'activité économique, la nationalité et le sexe en 2004 (Urbain).....	137
Tableau 5.10	: Population active selon la branche d'activité économique, la nationalité et le sexe en 2004 (Rural)	138

